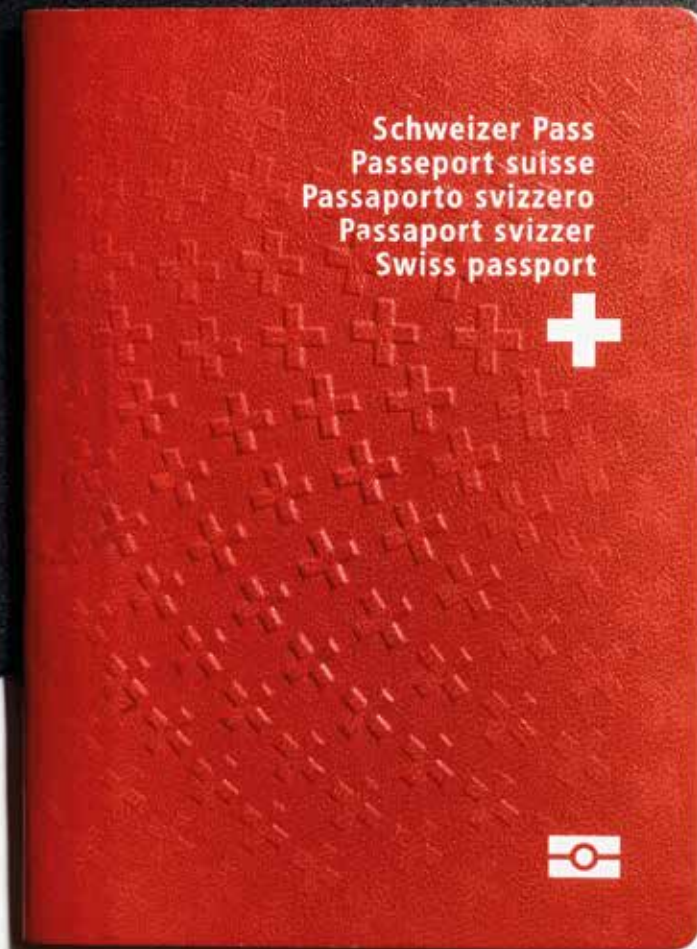


Anne Kristol et Janine Dahinden (dir.)

Naturalisation

Immersion dans
la fabrique
des Suisse·sse·s



Naturalisation

Immersion dans la fabrique des Suisse·sse·s

Anne Kristol et Janine Dahinden (dir.)

Photographies: Francesco Ragusa

Anne Kristol et Janine Dahinden (dir.)

Naturalisation

Immersion dans
la fabrique
des Suisse·sse·s



Cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

La maison d'édition Seismo bénéficie d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021–2024.

© 2022, Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève / info@editions-seismo.ch / www.editions-seismo.ch

Publié par Éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève

Textes © les auteu-re-s 2022

ISBN 978-2-88351-108-8 (Print)

ISBN 978-2-88351-751-6 (PDF)

DOI 10.33058/seismo.20751



Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Relecture juridique: Stefanie Tamara Kurt

Graphisme et mise en page: Milena Farioli

Photographie de couverture: Francesco Ragusa

Table des matières

6

9 Introduction Anne Kristol et Janine Dahinden

La naturalisation au musée – mise en perspective

- 14 Pourquoi s'intéresser au système de la naturalisation?
Janine Dahinden
- 17 Mettre le processus de la naturalisation au musée?
Isabelle Raboud-Schüle et Serge Rossier
- 19 Ce que la naturalisation dit de la Suisse
Anne Kristol
- 22 «Durant la procédure, on m'a dit de ne pas bouger, alors j'ai fait pareil dans mes portraits»
Entretien avec Francesco Ragusa, par Christophe Dutoit
-

Comment on naturalise – récit documentaire

par Anne Kristol

La fabrique – Procédures, accès, documents

- 29 La fabrique
- 44 Exemple de la procédure dans le canton de Fribourg
- ## **L'audition – Évaluation et suissitude**
- 51 L'audition de naturalisation
- 53 Questions – compilation des guides d'auditions de naturalisation
- 65 Comment la commission reçoit-elle les candidat-e-s? Quel est le processus? Comment est construit le questionnaire?
- 69 Préavis de la commission: comment la décision est-elle prise?

- 73 Évaluer les candidat·e·s: quels sont les critères les plus importants pour vous, personnellement?
- 77 Est-ce qu'on en attend plus des candidat·e·s que des Suisse·sse·s déjà suisses? C'est juste? Et pourquoi ne pas donner le passeport plus facilement?

Les faiseur·euse·s – Focus sur les commissions communales de naturalisation

- 85 Les faiseur·euse·s de Suisse·sse·s aujourd'hui
- 87 Pourquoi êtes-vous membre de la commission?
- 93 Un point commun entre tou·te·s les Suisse·sse·s?
- 101 Une identité propre à la Gruyère ou à votre commune?

Suisse·sse, et après? – Droits et devoirs, discriminations et citoyen·ne·s de seconde zone

- 109 Suisse·sse, et après?

Appendice

- 123 Bibliographie indicative
- 126 Notes sur les contributeur·ice·s

Introduction

Anne Kristol et Janine Dahinden

9

Qu'est-ce qu'être suisse en 2022? La Suisse s'est constituée autour de l'idée d'une nation multiethnique, c'est-à-dire autour de l'imaginaire de plusieurs communautés linguistiques et religieuses qui cohabitent pacifiquement dans le respect de la diversité interne. La Suisse s'est cependant aussi construite en opposition avec «l'Autre», et son identité s'est toujours renforcée dans l'opposition avec ses voisins, avec l'Europe et le monde, mais aussi dans une attitude particulièrement excluante envers les étranger·ère·s sur son territoire. Une fois cette prémisse posée, il convient de rappeler qu'aujourd'hui plus de 25% de la population résident en Suisse est de nationalité étrangère, dont 80% sont né·e·s sur le territoire suisse, et que 43% des résident·e·s sont issu·e·s de l'immigration, c'est-à-dire que presque la moitié de la population a au moins un grand-père ou une grand-mère né·e à l'étranger.

Dans ce contexte, il semble que le temps est venu de débattre à nouveau de ce que veut dire être suisse, et des possibilités de reconnaissance et de participation qui en découlent pour toutes celles et tous ceux qui vivent sur le territoire. Évidemment, d'autres avant nous se sont penché·e·s sur cette question. Par exemple, dans le contexte de l'exposition nationale de 1964, le questionnaire de Gulliver partait à la recherche du «bon Suisse» avec une série de questions, dont la désormais célèbre «Peut-on être un bon Suisse et ne se lever qu'à 9h du matin?» Sujet sensible, le projet avait fait scandale et les réponses de la population avaient été censurées par le Conseil fédéral.

Nous avons choisi de traiter le sujet sous un autre angle: celui de la naturalisation. La procédure de naturalisation, comme elle a été mise en place par l'État suisse, a pour but

d'évaluer le mérite des étranger·ère·s à devenir suisses. Elle véhicule ainsi des imaginaires de la suissitude et des idées sur ce qu'un·e Suisse·sse devrait être et comment iel devrait vivre. La naturalisation a aussi été directement au cœur de nombreux débats publics et politiques depuis une trentaine d'années, notamment dans le cadre d'initiatives populaires et de changements législatifs, mais aussi en lien avec de multiples affaires de naturalisation, au cours desquelles les critères et le processus utilisés pour décider des demandes individuelles ont régulièrement été remis en question. La naturalisation est donc un laboratoire qui permet de comprendre et interroger les enjeux autour de la définition d'une identité collective, des processus d'exclusion et des imaginaires qui s'y rapportent.

Ce sujet a été l'objet du projet de recherche *Le genre comme marqueur de différence en matière de migration, de citoyenneté et d'appartenance*, dirigé par Janine Dahinden et auquel Anne Kristol a collaboré. Cette étude a été menée de 2014 à 2019 au sein du Laboratoire d'études des processus sociaux à l'Université de Neuchâtel et financé par le Fonds national de la recherche scientifique dans le cadre du *nccr – on the move*. Suite à ce projet, il nous est apparu nécessaire de provoquer un dialogue sociétal plus large autour de ces questions.

En collaboration avec le Musée gruérien, le photographe Francesco Ragusa et les décideur·euse·s en matière de naturalisation dans le canton de Fribourg, notre projet est de proposer une exposition sur la naturalisation. En mêlant reconstitutions de la procédure et documentation ethnographique et photographique, l'exposition décortique cette procédure en Gruyère ainsi que la symbolique qui

10

y est associée. Elle permet au public de vivre l'expérience des candidat·e·s à la naturalisation et de découvrir le point de vue des décideur·euse·s, tout en étant invité·e à poser un regard réflexif sur le système de naturalisation mis en place par les autorités. Pensé sous le label de la «fabrique de demain» développé à la Maison d'analyse des processus sociaux, ce projet de sciences sociales citoyennes et artistiques vise à proposer une force de changement critique.

Cette publication est le catalogue de l'exposition *Naturalisation – Immersion dans la fabrique des Suisse·sse·s*. Dans une première partie, nous proposons plusieurs cadrages qui permettent de contextualiser et approfondir la thématique de l'exposition, ainsi que de saisir plus en détail l'approche développée dans ce projet scientifique, artistique et muséal. Dans la deuxième partie, nous présentons le matériel photographique et ethnographique produit en collaboration avec les personnes responsables de mettre en œuvre la naturalisation dans le canton de Fribourg et présenté dans l'exposition. Ce matériel est accompagné par des entrées réflexives sur le système de la naturalisation, questionnant la légitimité de la procédure et des critères de naturalisation dans le contexte de la Suisse d'aujourd'hui.



**La
naturalisation
au musée
– mise en
perspective**

Pourquoi s'intéresser au système de la naturalisation?

Janine Dahinden

14

Pourquoi organiser une exposition qui porte sur la naturalisation? Et quelles sont les raisons qui nous ont amenées à nous concentrer sur la mise en œuvre du système de naturalisation: les lois, les questions auxquelles les candidat·e·s à la naturalisation doivent répondre, la matérialité des lieux de naturalisation comme saisis dans les photos, les propos des membres des commissions de naturalisation – et moins sur l'expérience de celles et ceux qui sont passé·e·s par ce processus?

Un premier élément de réponse se trouve dans le fait que la naturalisation en révèle plus sur ce que l'on considère «être Suisse» que sur les «Autres». Loin d'être des unités politiques naturelles, les États-nations modernes, comme la Suisse, sont le résultat historique de constructions collectives qui produisent en même temps des frontières vers l'extérieur («eux·elles») et une communautarisation nationale vers l'intérieur (le «nous»), ceci sur un niveau légal, mais aussi symbolique. De plus, la formation des États-nations modernes est allée de pair avec le développement d'un appareil de gestion migratoire. Il s'agit d'un ensemble profondément hétérogène de discours, d'institutions, de décisions réglementaires, de lois, de mesures administratives et d'énoncés scientifiques qui a eu des conséquences majeures: bien que la mobilité soit une caractéristique structurelle de l'histoire humaine, le contrôle des mouvements transfrontaliers – par le biais des contrôles aux frontières, des régimes de visa et des lois sur l'intégration ainsi que la naturalisation – n'a été institutionnalisé comme on le connaît aujourd'hui qu'avec la formation des États-nations modernes. À titre d'exemple, on pourrait mentionner que les premiers passe-

ports ont été délivrés en Suisse en 1915. Cette infrastructure étatique crée également des catégories liées à la migration. La catégorie «étranger·ère», par exemple, n'a de sens que dans une logique d'État-nation, c'est-à-dire en dialectique avec le terme «citoyen·ne»; l'étiquette «migrant·e·s» n'acquiert de signification que par rapport aux «non-migrant·e·s». Cette dernière catégorie révèle également l'effet durable des étiquettes liées à la migration et produites par cet appareil migratoire: même si les «personnes issues de l'immigration» sont souvent des citoyen·ne·s de l'État dans lequel elles résident, elles sont, en raison de cette étiquette, souvent toujours exclues de la communauté nationale imaginaire. Dans ce système d'inclusion et d'exclusion, la naturalisation a une place cruciale: c'est à travers la naturalisation que ces non-nationaux, ces étranger·ère·s pourraient être accepté·e·s dans cette «communauté imaginée» des citoyen·ne·s nationaux·les. En d'autres termes, on s'intéresse dans cette exposition à la manière dont les critères de naturalisation renvoient à ces frontières et à comment est ainsi construit ce «nous» imaginaire et par quels mécanismes il exclut les «Autres».

Un deuxième élément de réponse se trouve dans la multiethnicité – en termes de différentes communautés ethnolinguistiques subnationales – qui représente un élément central de l'identité nationale suisse, en particulier depuis la Première Guerre mondiale, lorsqu'une identité nationale suisse collective s'est formée, en complétant les identités locales. L'idée que différents groupes linguistiques cohabitent sous un même toit politique est devenu le cœur même de l'imaginaire suisse. On parle d'une «nation par

volonté» (*Willensnation*) qui englobe les identités locales, cantonales et linguistiques, un terme qui est utilisé dans presque tous les discours célébrant les journées et les symboles nationaux. Mais en parallèle, ce processus particulier de construction collective de la nation, fondé sur une conception multiethnique, et jusqu'à la Première Guerre mondiale radicalement républicaine de la nation, a créé des frontières fortes et exclusives envers les migrant·e·s et étranger·ère·s. En fait, ce même État suisse qui met l'accent sur l'hétérogénéité ethnique et linguistique interne et sur la tolérance, a produit un des régimes de naturalisation les plus restrictifs d'Europe. C'est intéressant de soulever qu'au cours des soixante premières années qui ont suivi la fondation de l'État suisse moderne en 1848, il n'y a eu pratiquement aucune différence de traitement à l'encontre des étranger·ère·s en matière de résidence temporaire, d'établissement permanent ou d'activité économique, et, ce qui est souvent oublié aujourd'hui, un régime libéral de naturalisation était en place. La naturalisation était vue comme un moyen efficace pour pouvoir intégrer les étranger·ère·s (venant d'ailleurs et des autres cantons) – et pas comme un mérite après des années de ce qu'on appelle intégration, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est principalement pendant et après la Première Guerre mondiale que l'accès des immigré·e·s aux droits a été limité, que le processus de naturalisation est devenu plus restrictif et simultanément, que les immigré·e·s ont été soumis·e·s de plus en plus à des processus de culturalisation, ethnicisation et racialisation. Si la Suisse a aujourd'hui l'un des régimes de naturalisation les plus restrictifs d'Europe, les luttes politiques concernant la

naturalisation tournent principalement autour de la question de savoir comment garantir que seules les personnes correspondant à une idée floue imaginée d'être «suisse» seront naturalisées. Alors qu'une conception plus libérale de la nation prévaut dans certaines municipalités, principalement dans les cantons francophones (dans ces cantons, les étranger·ère·s ont souvent le droit de vote aux niveaux communal ou cantonal), dans d'autres, une compréhension plus ethnique de la citoyenneté a émergé. Ce point est important car il montre qu'il n'existe pas de consensus uniforme sur la nature de la nation suisse, même parmi les acteur·ice·s politiques en Suisse. En nous penchant sur la question de la naturalisation, dans cette exposition, dans une région particulière en Suisse, nous invitons les visiteur·euse·s du musée à réfléchir à ce que veut dire être suisse aujourd'hui et à penser des alternatives à ce système moteur d'exclusion. Le «nous» est donc questionné au cœur de l'exposition.

Il y a un troisième élément à prendre en compte lorsqu'on réfléchit à ce que veut dire aujourd'hui la naturalisation et «être suisse»: la recherche a démontré que des sociétés comme la Suisse ont été soumises à des transformations sociales majeures ces dernières décennies. Nous avons affaire à une population qui se distingue par de multiples styles de vie, des systèmes de valeurs parfois très divergents et donc une biographie suisse «normale» n'existe plus. De plus, la population Suisse s'est fortement transnationalisée et vit de manière imbriquée avec d'autres endroits du monde, depuis le temps du colonialisme, en Europe ou ailleurs. À travers la migration, mais aussi les mariages, le tourisme, la mobilité estudiantine ou professionnelle, des

16

personnes en mobilités circulaires ou pendulaires, la Suisse n'est pas seule dans le monde, mais fait partie du monde. Elle s'est formée en étant insérée dans et en interaction avec le monde et pas d'une manière endogène ou en isolation. Aujourd'hui, cette diversification et transnationalisation se reflètent par exemple dans les propos, les idées et énoncés récoltés auprès des membres des commissions de naturalisation et présentés dans l'exposition: ces personnes s'imaginent «être suisse» de différentes manières. Mais tout·e·s ces personnes doivent, par leur fonction, mettre en œuvre un système de naturalisation qui incorpore des idées basées sur un «imaginaire suisse» qui parfois ne correspond pas ou plus à la réalité vécue. En nous focalisant sur le système de naturalisation, comme nous le faisons dans cette exposition, nous aimerions déclencher la réflexion sur comment gérer cette diversification, dans le futur, d'une manière moins culturaliste et moins racialisante.

Mettre le processus de la naturalisation au musée?

Isabelle Raboud-Schüle et Serge Rossier

17

Mettre le processus de la naturalisation au musée? L'expression populaire «mettre au musée» fait faussement croire que le thème est révolu et peut être rangé parmi les outils hors d'usage. Or, il s'agit d'une question d'actualité: le processus pour obtenir la nationalité suisse a été modifié à plusieurs reprises par le législateur qui en a fixé le déroulement. Cette procédure doit être interrogée: un tel questionnement concerne un musée régional dont l'une des missions consiste à enrichir le regard sur l'histoire et la culture de son territoire.

Un musée régional contribue à l'identité par ses choix successifs, ses collections, les personnes qui y œuvrent. Le Musée gruérien, dès ses débuts dans les années 1920, a joué ce rôle se donnant pour mission la mise en valeur des objets et des images d'une région rurale qui voyait ses forces vives et son patrimoine mobilier partir vers les villes des cantons économiquement plus dynamiques. Dans les siècles précédents déjà, l'exportation du fromage en Europe et outre-mer avait fait la notoriété du nom «Gruyère». Aujourd'hui encore, la promotion touristique du district vante justement ce paysage façonné par l'élevage bovin avec ses traditions vivantes et accessibles. Le musée ose des slogans promotionnels qui assument cette implication identitaire: «à la découverte de la Gruyère authentique» ou dans une campagne promotionnelle de 2018 «deviens Gruérien!»

L'institution muséale qui conserve les œuvres d'art, les costumes, les objets de la vie domestique et laborieuse contribue à une certaine image de la Suisse, faite de l'addition de ses diversités cantonales. Enrichies de documentation, les collections et expositions résultent de ce choix et font de chaque musée local un miroir: l'image reflétée dépend de son positionnement mais, tout autant, du point de vue de la

personne qui regarde. L'institution doit offrir des informations fiables pour élargir la perspective et percevoir les dynamiques de changements.

L'entrée de nouvelles personnes dans la communauté nationale constitue un processus révélateur qui interroge justement les représentations de la Suisse et l'importance qui leur est attribuée. Qu'attend-on des personnes qui demandent la nationalité? Que révèlent les critères d'admission et les points examinés chez les candidat-e-s à la naturalisation? Sont-ils pertinents et équitables? Une telle investigation, à l'échelle locale, permet une compréhension intime d'une réalité plus vaste, ici nationale. Une telle approche vaut pour expliquer la naturalisation: une partie de la procédure se déroule sur les plans communal et cantonal et fixe curieusement comme l'un de ses critères l'identification à ces territoires. Ainsi, puisque la procédure raconte quelque chose de la Gruyère et de ses habitant-e-s, elle prend pleinement sa place au programme du musée. Plus qu'un miroir, le thème de la naturalisation produit un effet de loupe.

À l'instar de nombre de musées de société, l'institution bulloise questionne en permanence qui «fait le pays» et réévalue les ensembles d'objets et d'œuvres qui le reflètent. Au début du XX^e siècle, tout comme au Musée national ouvert en 1898, des salles d'honneur avec panoplies de hallebardes et des peintures célébraient une identité suisse fondée sur des faits d'armes, des bras nouveaux et des paysages sublimes. Ces éléments remis en perspective ne jouent plus aujourd'hui le même rôle symbolique. Les belles pièces de mobilier bourgeois et les ustensiles de l'ère préindustrielle ne suffisent plus pour immerger le ou la visiteur-euse dans la vie locale et pour la comprendre dans son actualité. D'autres éclairages sont nécessaires incluant

18

des thèmes comme la pauvreté, la migration, les liens culturels et commerciaux, la mobilité des travailleur·euse·s, devenu·e·s pendulaires au XXI^e siècle, les transformations des structures économiques et leurs conséquences sur l'environnement. L'intérêt renouvelé pour le patrimoine immatériel met en évidence l'attachement collectif aux traditions et leur adaptation constante aux transformations de la société.

Pour immerger le ou la visiteur·euse, l'exposition lui fait voir et traverser les étapes du parcours dans les arcanes du processus de naturalisation en Suisse. L'aménagement spatial fait ressentir l'ambiance des lieux administratifs, souvent neutres et froids, parfois particulièrement typés, où ont lieu les séances et entretiens. Le parcours de la visite suscite les sensations et les émotions vécues par les candidat·e·s. Il donne aussi à entendre le point de vue des fonctionnaires et membres des commissions de naturalisation communales.

Quelles sont les connaissances et habitudes de la culture locale dont les candidat·e·s doivent attester pour accéder à la nationalité? Faut-il connaître l'existence des poyas et des cloches de vaches aux colliers ornés, des cercles à fromages et des emballages de chocolat, mentionner des skis et des équipements de randonnée? Faut-il avoir vu les pièces de monnaies, les horloges anciennes, les armes médiévales ou des drapeaux pour s'intégrer à la communauté nationale? Tous ces objets se trouvent bel et bien exposés au Musée gruérien. Ils y sont placés dans des contextes élargis pour raconter une histoire complexe, dotée de multiples facettes. Les élever au rang de symboles incontournables de la Suisse occulterait largement ce qui a impacté la vie de la population locale. Une telle représentation de l'identité

nationale se réduirait à des bribes de réalité. Avec l'industrialisation et l'urbanisation des modes de vie en Suisse, on assiste depuis près de deux siècles à l'émergence d'une identité teintée d'une nostalgie croissante: celle d'un monde paysan idyllique, racontée par les chansons doucereuses et mise en scène lors de fêtes populaires. C'est aussi une telle perception – plus crispée – que certain·e·s sonneur·euse·s de cloches et sonnailles rappellent bruyamment dans les manifestations sportives et politiques. À l'instar du fromage déjà commercialisé au-delà des frontières de la Gruyère au XVIII^e siècle, les relations avec les contrées voisines et lointaines constituent un paramètre incontournable et fort de l'histoire locale. Dans le canton de Fribourg, une émigration massive au cours du XIX^e siècle a été suivie d'une immigration, massive et discrète, parallèle au développement des entreprises du bâtiment, du tourisme et des services. Ainsi une part importante de la population de la Gruyère est venue – plus ou moins récemment – de divers autres pays et des cantons voisins alors que l'agriculture s'est modernisée et ne mobilise plus que quelque 5,1% des actifs (2018). À Bulle, 41% des habitant·e·s de la commune (2020) n'ont pas la nationalité suisse. Une réalité qui ne se reflète pas (encore) suffisamment au musée. L'observation du processus de naturalisation permet déjà de se demander pourquoi l'apport historique et culturel de nombreuses personnes, qui ont grandi, habité et travaillé ici n'est pas pris en compte comme une vraie richesse. Aussi imparfait soit-il sur ce plan, le musée peut et doit être l'espace où poser ces questions. Il accueille et favorise la discussion!

Ce que la naturalisation dit de la Suisse

Anne Kristol

19

Qu'est-ce que la naturalisation et que dit-elle de la Suisse? Dans l'arène politique, deux visions principales se sont affrontées dès la création de la Suisse moderne et s'affrontent toujours aujourd'hui: l'une voit la naturalisation comme une procédure purement administrative mise en place par l'État pour déterminer quel·le·s étranger·ère·s peuvent obtenir la citoyenneté suisse. L'autre correspond à une vision plus identitaire, selon laquelle la naturalisation doit être le reflet formel du processus d'identification d'une personne à un nouveau groupe national. Dans cette perspective, la procédure de naturalisation sert, pour le compte du «groupe des Suisse·esse·s», à vérifier que les nouveaux·elles membres respectent leurs valeurs, règles et usages. La naturalisation a ainsi pour rôle de maintenir et perpétuer le groupe national, un «nous» imaginé.

Sans entrer dans le débat sur ce que la naturalisation devrait être, cette procédure est pour moi avant tout un laboratoire pour comprendre certains mécanismes d'inclusion et d'exclusion au cœur de la Suisse en tant qu'État et en tant que nation. Étudier la procédure de naturalisation nous en dit en effet plus sur la Suisse elle-même que sur les personnes étranger·ère·s, parfois migrant·e·s, qui passent par cette procédure. Pour comprendre ce qu'est la naturalisation et ses mécanismes aujourd'hui, il est intéressant d'en décrire quelques éléments caractéristiques, mais aussi de situer la loi, la procédure et les pratiques de naturalisation suisses en comparaison internationale.

La Suisse se distingue par son fort attachement au *ius sanguinis*, le droit du sang; par opposition au *ius soli*, le droit du sol. Contrairement à la France ou aux États-Unis

qui en sont les pays les plus emblématiques, en Suisse, c'est principalement par filiation que le passeport se transmet. Personne ne devient suisse simplement par le fait d'être né·e sur le territoire national. La filiation, l'unité de la famille et le patriarcat sont des principes qui ont été construits comme constitutifs et perpétués au centre du droit suisse en matière de nationalité, ce qui a impliqué pendant longtemps des inégalités de genre formelles. Jusqu'en 1952, les Suissesses se mariaient avec un étranger perdaient leur droit à être suisse si elles acquéraient la nationalité de leur mari et jusqu'en 1984, elles ne pouvaient pas transmettre la nationalité suisse à leurs enfants. Les femmes étrangères qui se mariaient avec un Suisse, par contre, pouvaient devenir suisses automatiquement le jour du mariage jusqu'en 1992. Ces inégalités ont aujourd'hui formellement disparu de la législation, mais le principe de l'unité familiale reste central puisque la naturalisation est amplement facilitée pour les conjoint·e·s de Suisse·esse·s. Cette centralité permet de dire que le passeport suisse correspond actuellement beaucoup plus à une nationalité – faire partie d'un groupe national, plutôt qu'à une citoyenneté – faire partie d'une communauté politique avec des droits et de devoirs.

En termes législatifs, les années 1990 ont été marquées par une ouverture avec l'acceptation de la double nationalité. Depuis, les critères ont été constamment durcis. Plus récemment, la Suisse s'est ouverte très légèrement au principe du droit du sol en introduisant en 2019 la naturalisation facilitée pour les étranger·ère·s dits de «troisième génération», c'est-à-dire dont les grands-parents ont immigré·e·s en Suisse. Cette ouverture reste légère

et la Suisse a toujours une des politiques les plus restrictives en matière de naturalisation et pointait ainsi en 2020 au 41^e rang de 52 pays de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de Coopération et Développement Économiques (OCDE) en matière d'accès à la nationalité des personnes migrantes.

Outre sa politique restrictive, la Suisse se démarque également par le fait que les trois échelons de l'État suisse sont partie prenante de la procédure de naturalisation. Dans le cadre de la procédure ordinaire, non seulement la Confédération, mais également le canton et la commune de résidence doivent donner une décision formelle de naturalisation. Ceci est le reflet de la construction fédérale et représente une constante datant d'avant même la création de la Suisse moderne en 1848. Ainsi, la Constitution de 1798 de la République helvétique crée un indigénat helvétique, auquel a accès quiconque possédant la bourgeoisie ou le statut d'habitant perpétuel des cantons. Actuellement encore, la Constitution fédérale définit que toute personne ayant la citoyenneté d'une commune et d'un canton a automatiquement la citoyenneté suisse. Ces trois échelons sont donc logiquement représentés dans la procédure de naturalisation ordinaire. Ceci a pour effet que la procédure suisse est particulièrement longue, une demande étant traitée en dix-huit mois pour les cas les plus rapides. Par ailleurs cette structure à trois niveaux implique aussi que la procédure, les critères et leur interprétation peuvent différer considérablement d'un canton à l'autre, et d'une commune à l'autre. Cette diversité propre au système fédéraliste suisse pose ainsi de sérieuses questions quant à l'équité de la procédure: est-il juste que deux voisins

séparés par une frontière communale ne doivent pas remplir exactement les mêmes critères au moment de l'évaluation de leur demande de naturalisation?

Une autre spécificité suisse est l'implication de commissions de naturalisation et, dans certains cantons, de l'Assemblée communale dans la procédure de naturalisation. Les commissions existent, selon les cantons, aux niveaux communal et cantonal et sont composées d'élus·e-s, dont le rôle est habituellement de rencontrer les candidat·e-s à la naturalisation et de formuler un préavis quant à la décision de naturalisation. Dans certaines communes, c'est par ailleurs toujours l'Assemblée communale qui décide de l'octroi du droit de cité, sur la base d'une recommandation d'acceptation ou de refus. Les commissions ont été généralisées par suite d'un jugement du Tribunal fédéral en 2003 qui a conclu que la naturalisation dans les urnes pouvait engendrer des discriminations ethniques. La création des commissions est donc une tentative de mieux encadrer les procédures et de les rendre plus équitables, tout en laissant un droit de parole à la communauté des citoyen·ne-s. Leur existence peut donc être interprétée comme étant caractéristique de ce qu'est la Suisse, avec sa pratique poussée de la démocratie directe. Dans un tel système, et au vu de la complexité de la législation en matière de naturalisation, comment garantir la formation des membres des commissions de naturalisation dans toutes les communes? Et comment s'assurer un traitement équitable et non discriminatoire des demandes?

La procédure de naturalisation reflète donc la Suisse, ses héritages historiques, sa structure fédéraliste, sa tradition de démocratie

directe, et ses fortes clôtures envers «l'Autre». Sur la base de ces éléments caractéristiques, comment expliquer que le régime de naturalisation suisse soit tellement restrictif? Dans un pays où la démocratie directe joue un rôle si important dans l'imaginaire de la suissitude, comment expliquer qu'un quart de la population résidente n'est pas autorisée à participer à la vie démocratique, alors même qu'environ 20% d'entre eux sont né·e·s sur le territoire suisse? En maintenant une procédure de naturalisation si longue, si complexe et si restrictive, que protège-t-on?

Une tentative de réponse à ces questions peut être trouvée dans la procédure elle-même. Les critères de naturalisation et les questions posées aux candidat·e·s véhiculent des représentations du·de la bon·ne citoyen·ne, et des imaginaires de la suissitude. Au cœur de la naturalisation, l'individu est mis·e en jeu: ce qu'iel est, ce qu'iel a le droit d'être, ce qu'iel devrait être, ce qui est considéré comme acceptable ou désirable. Ces représentations et imaginaires sont au centre du matériel photographique et ethnographique présenté dans la deuxième partie de ce catalogue et ils démontrent que la vision identitaire de la nationalité reste aujourd'hui encore plus forte que la vision citoyenne. Avec la procédure actuelle de naturalisation, l'État suisse a mis en place un système puissant de contrôle des frontières du groupe national. Ce système continue à suivre avant tout les principes découlant du droit du sang. Dans cette perspective, la naturalisation n'est justement pas «naturelle» et sa fonction est donc de perpétuer et protéger le groupe en vérifiant que les éventuels nouveaux membres se sont conformés à ses usages et normes.

À partir de ce constat, la question doit donc être: voulons-nous encore aujourd'hui d'une vision de la collectivité basée sur le droit du sang et le conformisme? Notre système libéral et démocratique n'aurait-il pas avantage à être plus inclusif, équitable et ouvert?

«Durant la procédure, on m'a dit de ne pas bouger, alors j'ai fait pareil dans mes portraits»

Entretien avec Francesco Ragusa, par Christophe Dutoit

22

Je suis né en Suisse de parents siciliens. J'ai toujours eu le permis C. Un jour, je me suis dit: «Je veux me faire suisse». J'ai démarré la procédure en 2014.

Je me souviens très bien de la réception de mon passeport, deux ans et demi plus tard. On était une centaine dans une salle à Bulle et on nous a souhaité la bienvenue en Suisse. Ce que j'ai trouvé assez drôle, puisque je suis né ici et que je me suis toujours considéré comme suisse. Mais pas sur les papiers. J'étais un étranger et, durant toute la procédure, on me l'a bien fait comprendre. J'ai parfois trouvé certaines remarques déplacées. À l'issue de cette cérémonie, j'ai eu envie d'entamer un travail photographique sur ce sujet. Mon resenti a nourri mes images.

Je voulais montrer certaines sensations que j'avais vécues lors de ma procédure. Je voulais qu'elles transparaissent dans les images. J'ai rencontré ces membres des commissions de naturalisation, j'ai passé du temps dans ces salles de réunions, j'ai croisé ces objets à la fois insignifiants et si emblématiques. Tous m'ont marqué. Pour ce qu'ils disaient de moi.

J'ai utilisé ma manière de photographier de tous les jours, avec une chambre numérique sur trépied. Il faut imaginer un appareil à l'ancienne, lourd, imposant, statique. Mais doté d'un capteur de haute résolution. Je ne vois pas les gens à travers l'objectif quand je prends la photo. On est très loin du reportage de presse. Au contraire, je renoue avec la notion de pose, figée, devant l'appareil. Avec cette chambre, j'ai choisi la lenteur. Aussi parce que ma procédure de naturalisation a été lente. Je fais la même chose. Comme un retour de médaille, mais dans mon travail. Je prends le temps pour faire mes images.

Pour les portraits, je me suis focalisé sur les membres des commissions de naturalisation. Je voulais qu'ils ne bougent pas. Car, moi, on m'a dit de ne pas bouger durant la procédure. Restez-là! Regardez-moi! J'ai fait pareil avec eux. C'est devenu intéressant. Je me suis moi-même mis en danger, car je ne pratique pas régulièrement le portrait. Je leur ai demandé de se positionner comme ils voulaient. Ou plutôt comme lors des séances de commission. Je choisisais le cadrage, toujours vertical. Ensuite, je disposais le personnage à l'intérieur. Comme pour une photographie d'architecture, je composais très précisément l'image. Avec un souci pour le premier plan, la perspective, la lumière évidemment. Comme ces endroits sont d'apparence très sobre, chaque détail compte: le design du mobilier, une maquetterie sur une table, la présence de bois dans la pièce. Ce processus est assez lent. Je les laissais attendre.

Parfois, les membres des commissions emplissent le cadre, de manière symétrique ou non. Parfois le décor autour d'eux prend davantage d'importance. Ces lieux sont fermés. Même si l'on aperçoit une fenêtre à l'arrière, elle ne dévoile pas l'extérieur. Certaines personnes sont restées debout, d'autres se sont assises. Je ne voulais pas qu'elles sourient. Leurs mains ont tout à coup pris de l'importance. Le moment de la pose était très solennel. Ils se retrouvaient comme devant un miroir, mais sans se voir. Moi, je déclenchais. Sur le moment, je ne leur montrais pas le résultat.

Avec Anne Kristol à mes côtés, j'ai également photographié ces salles de réunions, ces bureaux, ces locaux d'archives, ces lieux d'attente. J'ai conscience que mes images sont un peu froides. Un couloir, une chaise,

un tableau du Moléson: ce n'est pas très sexy. Mais c'était là. Et il n'y avait qu'à photographier. J'ai également travaillé sur trépied. Cela m'a obligé de conceptualiser l'image. À réfléchir. J'étais très attentif à l'esthétique. À rendre ces lieux beaux. Seules, les images sont peut-être ennuyantes. Si on les sort de leur contexte, elles ne sont pas spectaculaires. L'intérêt réside dans la série. Quand elles se retrouvent ensemble, elles parlent. Si mes images sont froides, c'est aussi parce que la naturalisation n'est pas chaleureuse. On ne fréquente pas ces lieux pour s'amuser. On ne s'y sent pas accueilli à bras ouverts.

Hormis le passeport, avec sa croix blanche et son fond rouge, je n'ai pas trouvé beaucoup d'éléments de suissité dans ces décors. Quelques drapeaux bien sûr, des armoiries, des écussons, des vieilles photos noir et blanc accrochées au mur. À Pont-en-Ogoz par exemple, les séances ont lieu dans une salle de classe. Les seuls éléments qui représentent bien la Suisse, ce sont ces petits lavabos, avec le linge et le savon Migros. Pour moi, c'est là la suissitude.

À aucun moment je n'ai cherché la critique. Mon travail est avant tout documentaire. Je voulais juste tendre un miroir: montrer ces lieux, ces gens, ces objets. Voilà ce que mes images racontent avant tout. En revanche, je suis également conscient qu'elles ne disent pas tout. Elles ne montrent pas le décalage entre une certaine froideur administrative et les aspects plus humains de la démarche de naturalisation. Sans doute parce que la procédure en elle-même ne dispose pas vraiment de matérialité.



**Comment
on naturalise
– récit
documentaire**

par Anne Kristol



La fabrique

Procédures, accès,

documents

Comment la naturalisation fonctionne-t-elle? Quelle est la procédure que doivent suivre les candidat·e·s au passeport suisse? La procédure de naturalisation est complexe, car elle implique différentes instances aux trois niveaux étatiques suisses: la Commune, le Canton et la Confédération doivent chacun se prononcer sur les demandes de naturalisations ordinaires. Au niveau légal, le cadre est posé par la Loi fédérale sur la nationalité de 2014, entrée en vigueur en 2018, qui fixe les critères pour pouvoir déposer une demande, ainsi que les critères d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'intégration. Chaque canton peut cependant ajouter des critères et définir son propre mode opératoire. Dans ce contexte et au vu de la diversité des pratiques, il est impossible de parler de la procédure de naturalisation au singulier. On pourra pourtant ici essayer d'identifier des traits généraux qui permettent de comprendre les grandes lignes de la mise en œuvre de la politique de naturalisation.

Il faut d'abord distinguer les différentes procédures existantes. Pour la procédure de naturalisation ordinaire, il faut être titulaire d'un permis C et prouver dix ans de résidence en Suisse. Notons que pour toutes les procédures, la durée du séjour à titre d'admission provisoire – permis F, ne compte que pour moitié. Cette procédure est la plus longue et implique des décisions formelles des trois niveaux politiques.

Pour la naturalisation facilitée dite par mariage, il faut pouvoir compter cinq ans de résidence et trois ans de mariage avec un·e Suisse·sse. Dans le cadre de la naturalisation facilitée pour la «troisième génération», il faut cumuler plusieurs critères: avoir au moins un·e grand-parent qui est né·e ou a eu un droit de séjour en Suisse; avoir un·e de ses parents qui a eu un permis C, a vécu au moins dix ans en Suisse et y a suivi au moins cinq ans d'école obligatoire; être soi-même né·e en Suisse, y avoir suivi au moins cinq ans d'école obligatoire, avoir un permis C et avoir moins de vingt-cinq ans. Pour la naturalisation facilitée, la décision est prise à l'échelon fédéral seulement, mais les cantons sont consultés et effectuent l'enquête qui sert de base à la décision.

Enfin, certains cantons, dont Fribourg, ont adopté des procédures simplifiées, qui sont des facilitations accordées principalement aux personnes dites de deuxième génération, et pour lesquelles on renonce à certaines étapes de la procédure, permettant ainsi un traitement plus rapide des demandes.

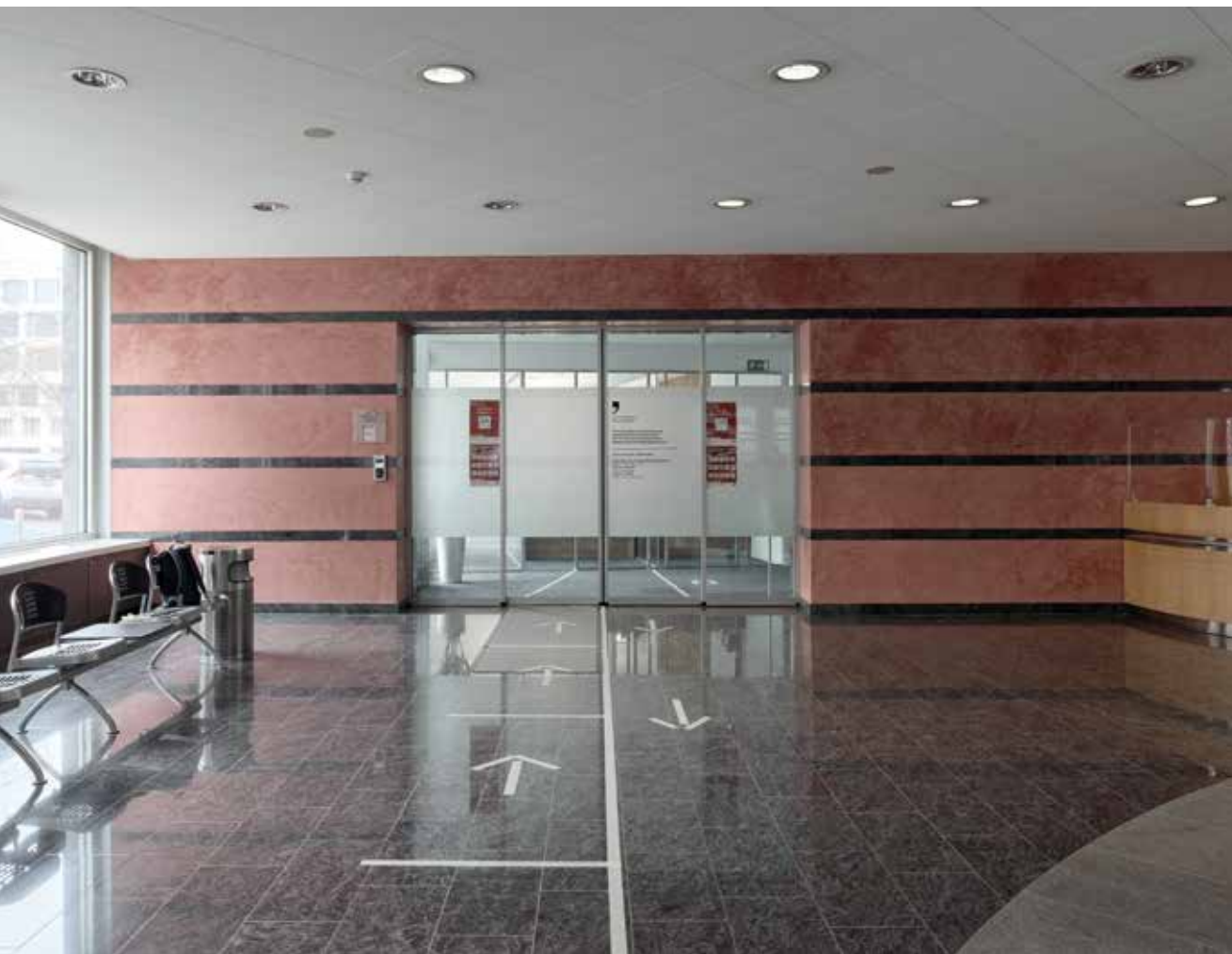
Que signifient ces différentes procédures? Quels sont les principes derrière les procédures facilitées et simplifiées? La procédure facilitée par mariage reflète le principe du *ius sanguinis* et la persistance du principe de l'unité de la famille dans le droit de la nationalité. La procédure simplifiée et la procédure facilitée pour la «troisième génération» correspondent, par contre, à une légère ouverture au *ius soli*: on reconnaît à ceux qui sont établi·e·s depuis des générations et à ceux qui ont fait toute leur scolarité en Suisse un droit un peu plus grand de faire partie du groupe national et de donner son opinion dans le système démocratique.

La procédure de naturalisation est aussi une procédure longue et marquée par l'attente. L'attente est présente déjà dans la durée de résidence requise pour pouvoir déposer une demande de naturalisation, dix ans pour une naturalisation ordinaire, ce qui est particulièrement long en comparaison internationale. Une demande ordinaire peut par exemple être déposée après cinq ans de résidence aux Pays-Bas, aux États-Unis, en France ou en Finlande; après trois ans en Israël ou en Serbie et après deux ans seulement en Argentine. Les pays demandant plus que la Suisse sont par contre très rares, à l'instar des Émirats Arabes Unis et du Qatar qui requièrent respectivement trente ans et vingt-cinq ans de résidence. L'exigence du permis C est également un obstacle qui peut s'avérer insurmontable suivant le pays d'origine et le motif d'immigration, en particulier pour les personnes faisant face à des difficultés dans leur parcours en Suisse, par exemple pour des raisons de santé ou pour les personnes vivant en situation de précarité.

En ce qui concerne la durée de la procédure, elle dure un minimum de dix-huit mois, et jusqu'à plusieurs années pour les naturalisations ordinaires. Les naturalisations facilitées peuvent être traitées en huit mois à compter de la réception du dossier complet, pour les procédures les plus rapides. Différents éléments peuvent ensuite amener à ce que les procédures se prolongent. Ainsi, il peut parfois être difficile de se procurer tous les documents nécessaires au dépôt de la demande, notamment pour les personnes issues de pays dans une situation instable. Dans les cas où l'intégration est jugée comme insuffisante, la décision peut être prise de surseoir aux demandes, plutôt que de formuler une décision négative. On demande aux candidat·e·s de «s'améliorer» dans certains domaines, puis de revenir plusieurs mois plus tard. L'attente est aussi au centre de l'expérience pour les candidat·e·s dont le dossier ne présente pas de difficulté particulière, puisqu'ils sont amené·e·s à déposer leur demande

et attendre un premier entretien, puis attendre encore la décision, avant la prochaine étape, la prochaine audition et la prochaine décision.

La naturalisation est finalement particulièrement coûteuse, de plusieurs centaines à plusieurs milliers de francs selon les procédures et les cantons, chaque échelon (Confédération, cantons et communes) facturant séparément ses propres émoluments. Ceci s'explique par le principe de la couverture des frais par les requérants qui s'applique à la naturalisation. Cette procédure n'est pas considérée par l'État comme un service offert par la collectivité, mais bien comme une faveur faite aux personnes qui en font la demande, qui doivent donc prendre en charge les coûts relatifs à la naturalisation. Concernant le coût, une étude de 2019 montre ainsi qu'il faudra déboursier CHF 800.- pour une naturalisation à Lausanne et CHF 3'600.- à Schwyz. Comment expliquer et justifier de telles différences?



Entrée de l'administration cantonale en charge des naturalisations – Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC), Fribourg.

Information sur la procédure
de naturalisation, guichet du
SAINEC, Fribourg.



Commande des documents d'identité suisses

À l'attention des personnes étrangères dans leur pays d'origine d'origine suisse.

Après la commande des documents d'identité suisses, vous recevrez un kit de commande de passeport suisse. Vous avez la possibilité de commander également des passeports suisses via le site internet www.schweizerpost.ch ou de leur faire passer le 020 300 19 20 pour qu'ils vous les envoient.

En vous appuyant sur votre acte de naissance.

Bestellung von Schweizer Ausweisen

An Personen der im Ausland (Geburtsort) wohnhaft sind.

Nach der Bestellung Schweizer Ausweise werden Ihnen, Ihnen ein Kit für die Bestellung eines Schweizer Passports zugesandt. Sie können den Passport direkt über www.schweizerpost.ch bestellen oder dies auch über die Nummer 020 300 19 20, an der Frau erreichen.

Wir werden Sie kontaktieren.

Formule de commande & renseignements complémentaires

1	Nom et prénom	_____
2	Nom de famille	_____
3	Prénoms	_____
4	Date de naissance	____/____/____
5	Lieu de naissance	_____
6	Nationalité	_____
7	Adresse actuelle	_____
8	Adresse postale	_____
9	Code postal	_____
10	Ville	_____
11	Pays	_____
12	Téléphone	_____
13	Adresse e-mail	_____
14	Signature	_____
15	Date	____/____/____

Formular für die Bestellung von Schweizer Ausweisen

1	Nachname	_____
2	Vorname	_____
3	Geburtsdatum	____/____/____
4	Geburtsort	_____
5	Nationalität	_____
6	aktuelle Adresse	_____
7	postale Adresse	_____
8	Postleitzahl	_____
9	Stadt	_____
10	Land	_____
11	Telefon	_____
12	E-Mail-Adresse	_____
13	Unterschrift	_____
14	Datum	____/____/____



Hall d'entrée, administration communale, Haut-Intyamon.



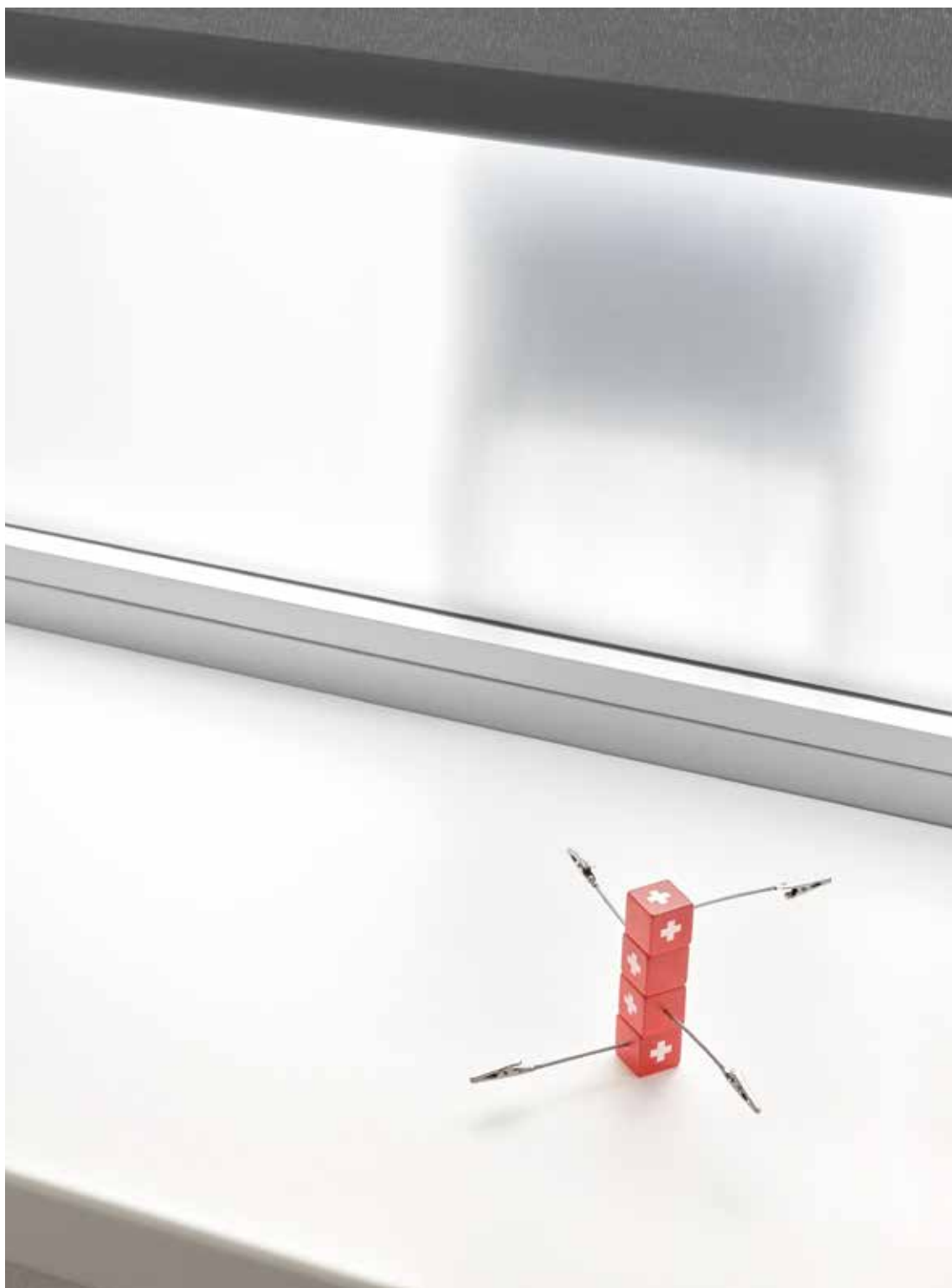
Formulaires de naturalisation
et terminal de paiement,
SAINEC, Fribourg.



Tampon dateur, SAINEC,
Fribourg.



Armoire administrative et schéma de gestion des dossiers, SAINEC, Fribourg.



Pinces porte-photo, bureau
du gestionnaire de dossiers
de naturalisation, SAINEC,
Fribourg.



Étagères de tri des dossiers
de naturalisation, SAINEC,
Fribourg.



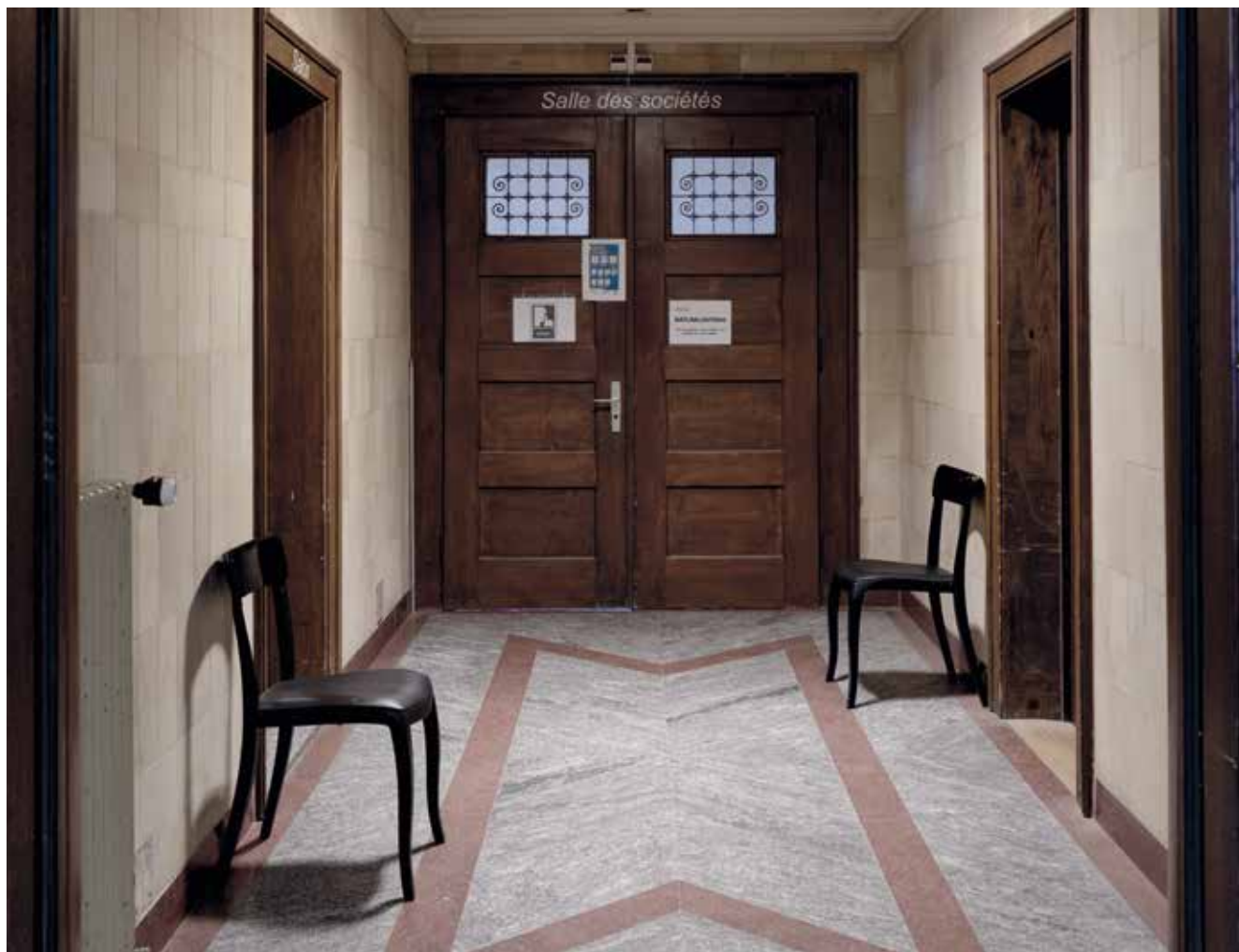
Apprentie employée de commerce, SAINEC, Fribourg. S'occupe du traitement administratif, des envois, de l'accueil au guichet et au téléphone.



Déleguée aux naturalisations,
Bulle. Responsable du
suivi des dossiers, des
cours de naturalisation,
de l'accompagnement des
candidat·e·s et du secrétariat
de la commission communale.



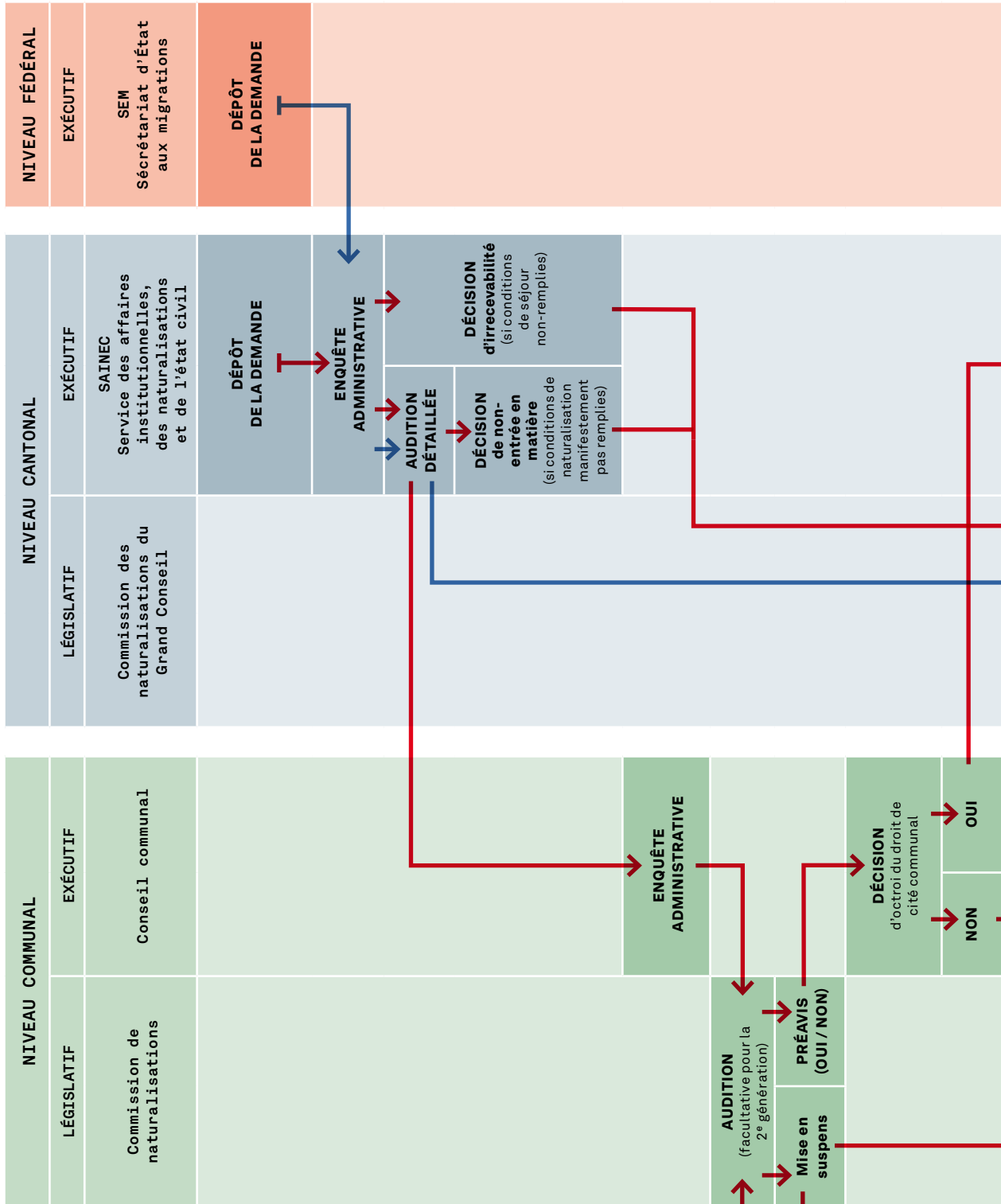
Secrétaire général, Gruyères.
S'assure du suivi des
dossiers reçus du SAINEC,
les transmet à la commission
communale puis au Conseil
communal.



Salle d'attente pour les
candidat·e·s avant les
auditions de naturalisation,
Bulle.

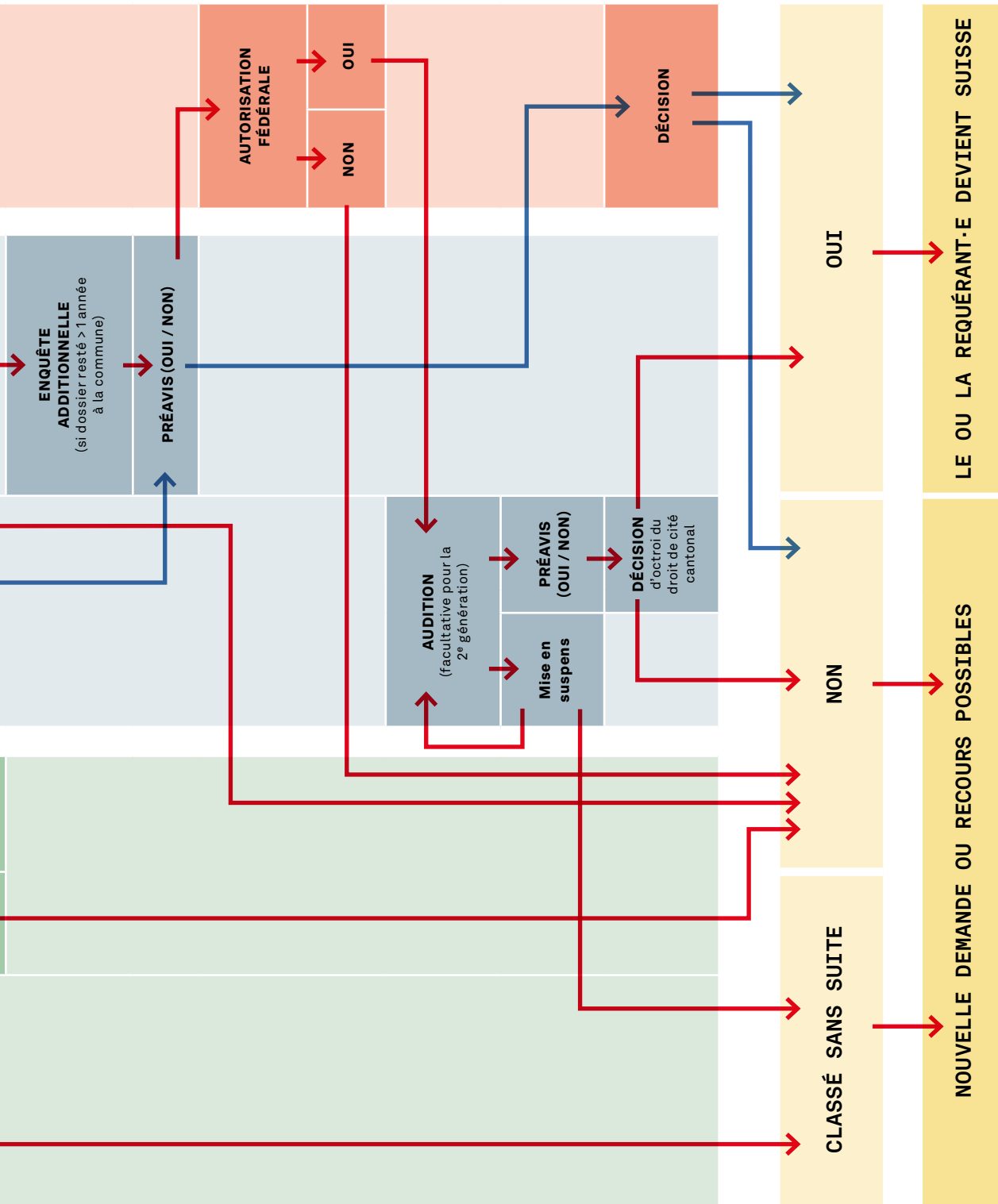
Exemple de la procédure dans le canton de Fribourg

44



→ procédure ordinaire

→ procédure facilitée



Salle d'attente pour les
candidat·e·s avant les
auditions de naturalisation,
Haut-Intyamon.





L'audition

Évaluation et suissitude

Les auditions de naturalisation sont des moments-clés de la procédure. Elles sont importantes dans le processus d'évaluation des demandes, mais elles permettent aussi d'interroger la manière dont les imaginaires de la suissitude sont reproduits dans la procédure de naturalisation.

L'évaluation des demandes de naturalisation est faite à plusieurs échelons (commune, canton, Confédération) et se base sur plusieurs éléments. Dans le canton de Fribourg, si les critères formels requis selon la procédure ordinaire ou facilitée sont remplis, le traitement des demandes commence par une évaluation de la situation administrative des candidat-e-s, qui devront notamment démontrer ne pas avoir de casier judiciaire, avec quelques exceptions pour des délits de faible gravité; ne pas avoir de poursuites ou d'actes de défauts de bien sur les cinq dernières années; et être à jour avec le paiement des impôts. Depuis 2018, les candidat-e-s doivent aussi prouver leurs connaissances linguistiques d'un niveau minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit, certains cantons demandant un niveau plus élevé. Enfin, les candidat-e-s devront justifier d'une intégration réussie; d'une familiarité avec les conditions de vie en Suisse; ne pas mettre en danger la sécurité intérieure ou extérieure du pays; et encourager et soutenir l'intégration des membres de leur famille. Ces trois éléments ne peuvent être évalués sur la base de documents seulement et sont donc au cœur de plusieurs auditions réalisées par des représentant-e-s de l'État avec les candidat-e-s à la naturalisation, aux niveaux communal et cantonal.

Pendant les auditions menées par l'administration cantonale, mais aussi dans la plupart des cantons à l'instar de Fribourg au niveau communal, un large panel de questions sont abordées, comme le démontre la compilation aux pages suivantes. Il est important de noter que, dans le canton de Fribourg, il n'existe pas de catalogue fixe de questions, mais que les personnes en charge de conduire les auditions disposent seulement de lignes directrices sur les sujets à aborder ou parfois d'un catalogue de référence à adapter pour chaque audition. Sur cette base, ces personnes jouissent d'une marge de manœuvre sur les questions précises qu'elles décident de poser. Certains cantons – mais pas celui de Fribourg – ont introduit des tests standardisés pour la partie connaissances d'instruction civique, d'histoire et géographie, mais même dans ces cantons, des auditions continuent à être effectuées pour l'évaluation de l'intégration sociale, culturelle et professionnelle.

Parcourir cette liste non-exhaustive de questions suscite réflexion, par ce qu'elle révèle de ce qu'on attend des candidat-e-s au passeport suisse.

Si on dépasse les différentes catégories de questions, il semble que toutes touchent à deux niveaux: la vie quotidienne et les symboles de la suissitude. Par les sujets abordés, on cherche à savoir comment les candidat·e·s vivent, ce qu'ils connaissent de la région qui les entoure, mais aussi combien iels connaissent et s'identifient à certains symboles. On peut ainsi leur demander autant d'expliquer leur parcours professionnel, que de raconter un «week-end type», de donner le nom de montagnes alentours, ou de dire quel était le sujet des dernières votations. Pourquoi ces questions plutôt que d'autres ? Ces questions sont posées au cours d'une procédure qui vise à déterminer si l'intégration des candidat·e·s peut être considérée comme «réussie» et par là de juger s'ils méritent de devenir suisses. Telles les pièces d'un puzzle, chacune se rapporte à l'imaginaire du·de la Suisse·sse idéal·e: iel travaille, participe à la vie culturelle, sportive ou associative locale, connaît l'histoire et la géographie qui l'entoure et a de bonnes notions d'instruction civique – même sans encore pouvoir voter. Le questionnaire reflète ce qu'il faudrait savoir, faire, connaître et être pour devenir suisse, et pris comme un tout, il représente un certain imaginaire de la suissitude. Quelques interrogations subsistent pourtant: est-ce que ces questions correspondent à la définition que les Suisse·sse·s d'aujourd'hui se donneraient à elleux-mêmes? Sont-elles représentatives de la diversité des manières de vivre des Suisse·sse·s, ou même seulement des Suisse·sse·s en Gruyère? Sont-elles légitimes pour évaluer la pertinence d'octroyer la citoyenneté à une personne? Les symboles évoqués sont-ils actuels ou y a-t-il d'autres éléments qui (ré)unissent les Suisse·esse·s d'aujourd'hui?

Ces questionnaires amènent également à une autre réflexion: et finalement, pourquoi poser toutes ces questions aux candidat·e·s à la naturalisation? Autrement dit: quel serait le risque de ne pas les poser et d'accorder plus facilement la nationalité? Est-il même légitime d'interroger les candidat·e·s sur leurs connaissances et leur mode vie pour déterminer leur mérite à devenir suisse, alors que les Suisse·sse·s de naissance ne doivent pas y répondre pour jouir des droits et de la reconnaissance inhérents à la nationalité.

Questions – compilation des guides d'auditions de naturalisation

La compilation présentée ci-après contient des questions pouvant être posées aux candidat-e-s à la naturalisation lors des auditions devant les commissions communales de naturalisation. Cette compilation est construite selon le modèle et les catégories proposés dans le Guide à l'intention des communes de l'État de Fribourg / SAINEC. Le questionnaire modèle est ici complété par trois questionnaires types développés par la commune de Bulle et un questionnaire spécifique pour une audition de naturalisation réalisé par la commission des naturalisations de Gruyères.

Ces questions correspondent à la manière dont les commissions communales mettent en œuvre l'évaluation des demandes de naturalisation en ce qui concerne les conditions d'octroi du droit de cité et en particulier les critères d'intégration. Dans le canton de Fribourg, ces conditions et critères sont définis dans la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LCDF) du 14 décembre 2017, aux articles ci-après:

2.2 Acquisition par décision des autorités cantonales

2.2.1 *Droit de cité fribourgeois*

Art. 7 Naturalisation de personnes de nationalité étrangère – Conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois

¹ Le droit de cité fribourgeois peut être accordé à la personne étrangère:

- a) si elle remplit les conditions formelles et matérielles du droit fédéral;
- b) si elle remplit les conditions de résidence prévues à l'article 9;
- c) si une commune du canton lui accorde son droit de cité communal;
- d) si elle remplit ses obligations publiques ou se déclare prête à les remplir;
- e) si, au cours des cinq ans qui précèdent le dépôt de la requête, elle n'a pas été condamnée pour une infraction révélatrice d'un manque de respect de l'ordre juridique;
- f) si elle jouit d'une bonne réputation;
- g) si elle remplit tous les critères d'intégration.

Art. 8 Naturalisation de personnes de nationalité étrangère – Critères d'intégration

¹ Le droit de cité fribourgeois peut être accordé à la personne requérante qui en fait la demande, si elle est intégrée à la communauté suisse et fribourgeoise.

² Les critères d'intégration comprennent les éléments suivants:

- a) la participation à la vie économique, sociale et culturelle ou l'acquisition d'une formation;
- b) l'observation de règles de comportement permettant une vie en société sans conflit;
- c) le respect des principes constitutionnels fondamentaux et du mode de vie en Suisse;
- d) l'aptitude à s'exprimer dans une langue officielle du canton, oralement et par écrit, selon les critères fixés par le droit fédéral;
- e) des connaissances appropriées de la vie publique et politique;
- f) l'encouragement et le soutien de l'intégration du conjoint ou de la conjointe, du ou de la partenaire enregistré e ou des enfants mineurs sur lesquels est exercée l'autorité parentale.

Présentation par le requérant de sa situation personnelle et familiale¹	Participation à la vie économique
Pouvez-vous vous présenter?	Quelle est votre formation professionnelle?
Combien d'années avez-vous vécu en Suisse? Est-ce que vous aviez déjà de la famille en Suisse? Dans quelles circonstances êtes-vous venu en Suisse (travail, asile, regroupement familial, etc.)?	Quelle est votre activité professionnelle actuelle?
Explication par le requérant de sa motivation	Quels sont vos éventuels projets professionnels? Quels sont vos projets en regard de votre cursus à ce jour? Avez-vous d'autres projets ou un plan B?
Quelle est votre motivation à demander la nationalité suisse? Et plus particulièrement dans la commune?	Quels sont vos moyens existentiels en cas de séparation de votre concubin?
Quelle est votre vraie motivation? Y a-t-il eu un élément déclencheur?	Quelle est votre vision de l'avenir?
Est-ce que vos parents ont accepté votre choix de déposer une demande de naturalisation? Est-ce que par cette demande vous reniez vos origines ou êtes en contradiction avec vos parents?	Quelle école internationale est présente à Bulle?
Qu'attendez-vous de cette naturalisation?	Où se trouve la zone industrielle de notre commune?
Qu'avez-vous l'intention d'apporter à la Suisse par votre naturalisation?	Quels sont les principaux acteurs économiques de notre commune?
Êtes-vous prêt à vous investir dans la commune et sous quelle forme?	Quelle industrie alimentaire est implantée à Broc?
	Quel jour a lieu le marché à Bulle?

¹ Le format original des sources a été respecté, notamment le fait que le langage épïcène n'y est pas utilisé.

Participation à la vie sociale et culturelle	
Êtes-vous membre de sociétés, d'associations?	Avez-vous déjà entendu parler des Rencontres folkloriques internationales? Du Festival du Belluard? Du Festival des Georges?
Quelles sont vos activités, vos loisirs?	Qu'est-ce que la Corrida bulloise? Les Francomanias? Ébullition? Le Salon des Goûts et Terroirs? Bull'Bouge?
Quelles sociétés locales connaissez-vous? Pouvez-vous nommer quelques sociétés culturelles de la commune? Avez-vous contact avec l'une ou l'autre d'entre elles?	Comment s'appelle la salle de spectacles financée par les communes de la Gruyère?
Pouvez-vous nous décrire un week-end type?	Quel musée peut-on visiter à Bulle?
Est-ce que vous investissez pour l'avenir en Suisse?	Comportement permettant une vie en société sans conflit
Quelle est votre ouverture face aux deux cultures?	<i>L'examen de la fiche de police et du rapport d'enquête fournit les indications essentielles concernant cette condition.</i>
Fribourg Gottéron a-t-il gagné son dernier match? Et à quel sport joue Fribourg Olympic? Avez-vous déjà assisté à un de leur match?	Quels rapports entretenez-vous avec votre voisinage?
Citez trois sociétés sportives locales.	Respect des principes constitutionnels fondamentaux
Où peut-on faire du ski en Gruyère? Citez trois stations.	<i>L'examen du rapport d'enquête fournit en principe les indications essentielles concernant cette condition et en fait état si des problèmes existent. Toutefois, rien n'empêche les autorités communales de faire état d'éventuelles difficultés rencontrées au niveau local (difficultés de collaboration avec les autorités scolaires, mode de vie totalement en contradiction avec nos valeurs, etc.).</i>
Citez quelques événements annuels qui rythment la vie sociale et culturelle bulloise.	

Quelles règles devraient prévaloir, selon vous: les lois civiles votées par le parlement Suisse, celles issues des textes religieux ou celles issues des coutumes des diverses ethnies et cultures présentes en Suisse?

Avez-vous été conseillé de présenter votre demande de naturalisation par un proche?

Aptitude à s'exprimer dans une langue officielle, à l'écrit et l'oral, selon les critères du droit fédéral

La question ne devrait en principe plus préoccuper les autorités communales. Pour les dossiers déposés dès le 01.01.2018, les prérequis exigés par le droit fédéral devraient résoudre cette problématique (niveau devant être obligatoirement attesté selon le droit fédéral: B1 à l'oral et A2 à l'écrit). Il n'est toutefois pas exclu que malgré la présence d'une attestation, l'autorité puisse considérer que la personne ne connaisse pas suffisamment bien une langue officielle. Le cas échéant, il conviendrait qu'elle en fasse état dans son préavis.

Connaissance des usages, coutumes, traditions, mode de vie en Suisse

Connaissez-vous des manifestations culturelles au niveau communal? Régional? Participez-vous à ces événements?

Connaissez-vous Carnaval?

Qu'est-ce que Noël?

Que se passe-t-il à la désalpe?

Quand fête-t-on la fête nationale?

Que représente la fête de la Bénichon? Citez trois mets spécifiques à la Bénichon.

De quoi est composée la fondue moitié-moitié?

Que se passe-t-il le 1^{er} mai dans la commune?

Connaissances de la vie publique et politique, institutions politiques	
Quels sont les trois pouvoirs en Suisse?	Y a-t-il des citoyens de Gruyères au Gouvernement fribourgeois? Si oui, pouvez-vous les citer?
Quel sera l'objet des prochaines votations?	Quel est le pouvoir exécutif au niveau fédéral?
Comment s'appellent les autorités communales?	Quelle est la durée du mandat de Président de la Confédération?
Par qui sont élues nos autorités communales?	Qui élit le Conseil fédéral?
Qui préside le Conseil communal de la Ville de Bulle? Comment s'appelle sa fonction?	Combien y a-t-il de membres au Conseil fédéral?
Quels sont les partis politiques présents dans notre commune?	Pouvez-vous citer le nom d'un Conseiller fédéral?
Quel est le nom du législatif communal? Combien de membres le composent-ils?	Quel est le nom de l'actuel Président de la Confédération?
Qui est le préfet du district?	Le canton de Fribourg a-t-il des représentants au Conseil fédéral?
Comment s'appellent les autorités cantonales? (exécutif et législatif)	Comment s'appelle le pouvoir législatif au niveau fédéral? Citez le nom des deux chambres qui le composent. Que représentent ces deux chambres? Et de combien de membres sont-elles composées?
Qui élit le Grand Conseil?	Connaissez-vous deux représentants fribourgeois du pouvoir législatif fédéral?
Combien y a-t-il de membres au Grand Conseil?	
Combien y a-t-il de membres au Conseil d'État?	
Citez le nom de trois Conseillers d'État fribourgeois.	

Connaissances générales du pays, histoire, géographie, société

Pouvez-vous citer une chaîne de télévision, une station de radio et un journal suisses?

Quelles sont les émissions que vous appréciez de regarder sur la RTS? De quoi parlent-elles? Quelle est la dernière émission que vous avez regardée?

Pouvez-vous citer un fait marquant de l'actualité récente? Au niveau communal, cantonal ou fédéral?

Quelle est la capitale de la Suisse? Quelle langue y parle-t-on?

Combien de langues officielles parle-t-on en Suisse? Laquelle est la plus parlée?

Combien de cantons font-ils partie de la Confédération suisse? Citez-en cinq.

Combien y a-t-il d'habitants en Suisse? Dans le canton de Fribourg? Dans la commune?

Que signifie «CH»?

Pouvez-vous citer les pays limitrophes à la Suisse?

Pouvez-vous citer une ville où on parle l'italien?

Combien de districts y a-t-il dans le canton? Pouvez-vous les citer?

Dans quels districts parle-t-on l'allemand?

Combien la Suisse compte de cantons et demi-cantons?

Qu'y a-t-il sur le drapeau de la Ville de Bulle? Sur le drapeau de la Gruyère?

Quels sont les villages qui composent notre commune?

Quel est le point culminant de notre commune?

Quelle est la plus haute montagne du canton de Fribourg?

Quels sont les principaux sites touristiques de notre commune?

Quelles communes entourent la forêt de Bouleyres?

Citez trois villages situés au bord du lac de la Gruyère.

Comment s'appelle la rivière qui sépare les deux anciennes communes, fusionnées en 2006 pour former l'actuelle commune de Bulle?

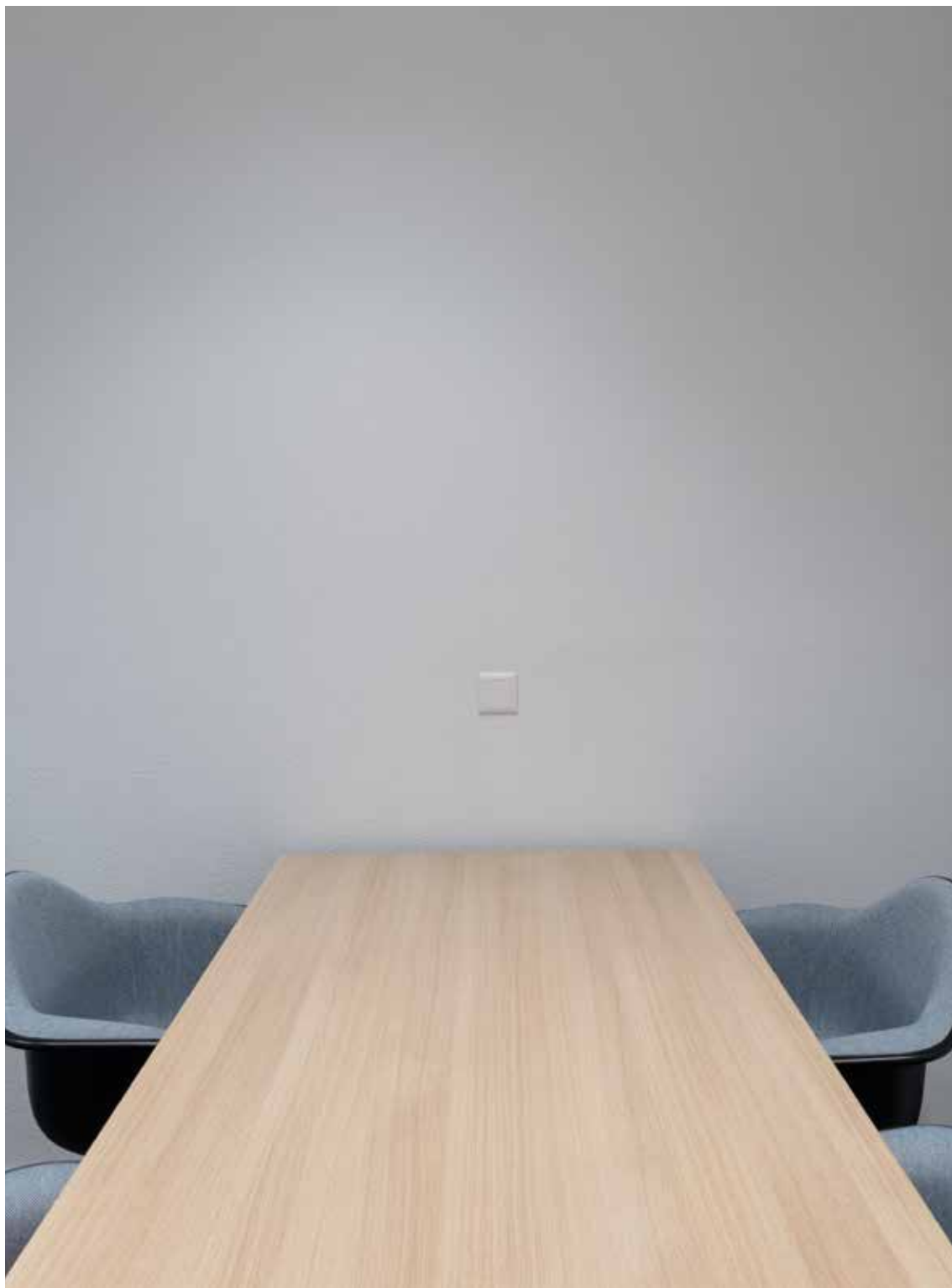
Comment s'appelle le réseau des transports publics de l'agglomération bulloise?

60

Bureau d'une
enquêteuse de
naturalisation,
SAINEC,
Fribourg.



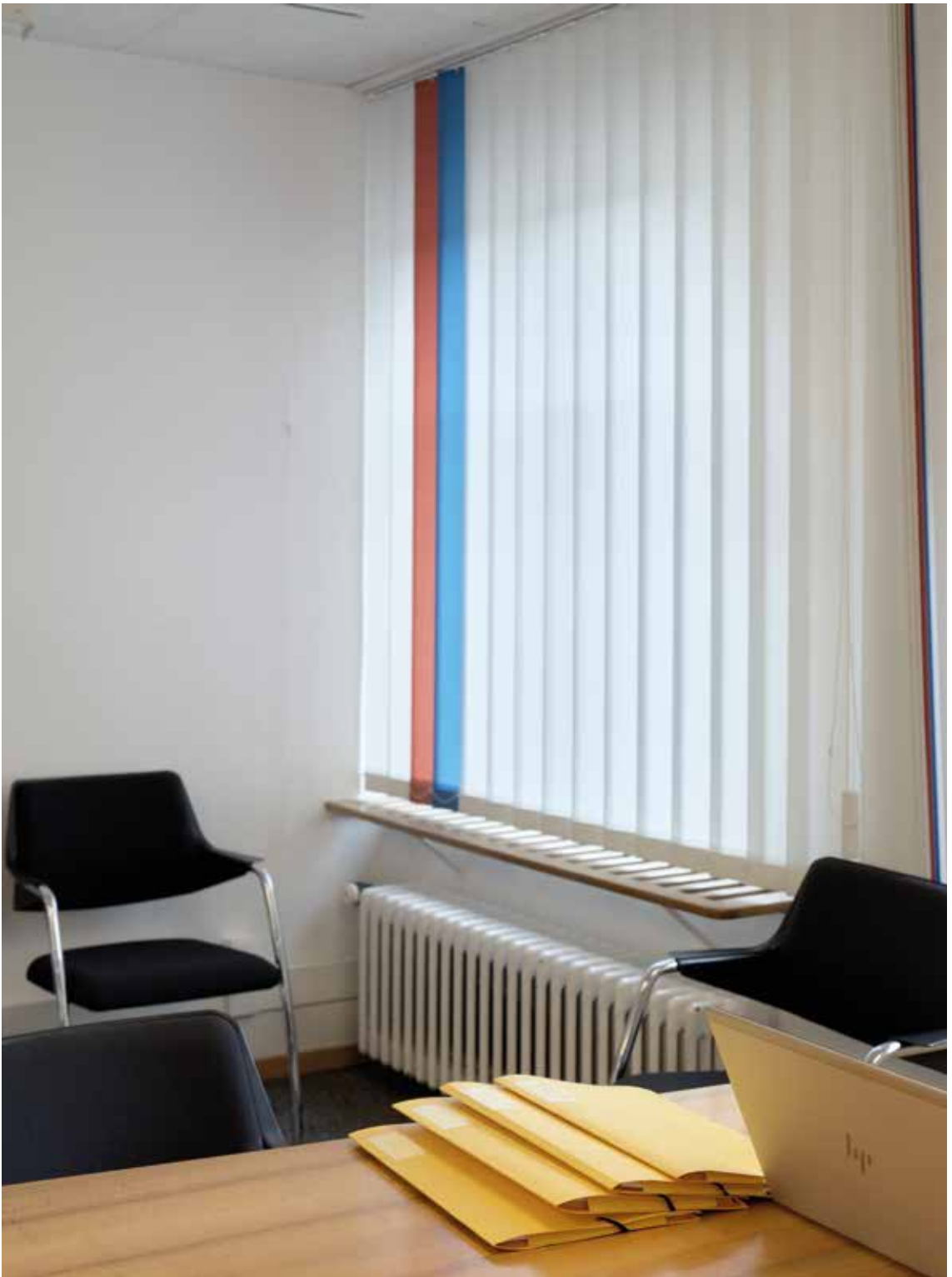




Salle d'audition, SAINEC,
Fribourg.



Salle du Conseil communal,
utilisée pour les auditions,
Haut-Intyamon.



Dossiers de naturalisation
et ordinateur pour prise du
procès-verbal, Bulle.

Comment la commission reçoit-elle les candidat-e-s? Quel est le processus? Comment est construit le questionnaire?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

65

La mission des membres des commissions de naturalisation est de recevoir les candidat-e-s pour une audition, puis de donner un préavis positif ou négatif à l'octroi du droit de cité communal. La décision formelle est ensuite prise par l'exécutif communal.

En ce qui concerne la manière de procéder, elle est très différente d'une commune à l'autre, même si toutes les communes reçoivent le dossier des candidat-e-s de la part de l'administration cantonale, y compris le procès-verbal de la première audition qui y a eu lieu. Certaines commissions ont établi un canevas de questions qui est ensuite adapté pour chaque audition, alors que d'autres n'ont aucune liste préétablie. Dans le cadre des auditions, les commissions de naturalisation ont donc une grande marge de manœuvre en ce qui concerne le choix des questions à poser aux candidat-e-s. Il existe bien des lignes directrices sur les thèmes à aborder, mais le format général et les questions précises restent relativement libre. Les sujets précis à traiter et leur répartition entre les niveaux cantonal et communal semblent toutefois interpeller les membres des commissions communales de naturalisation.

Concernant les questions, tou-te-s affirment les adapter à la personne requérante, en fonction de son profil: son âge, son statut, sa profession, son parcours. Cette adaptation est voulue dans la législation fédérale et dans la Loi sur le droit de cité fribourgeois qui stipule que les critères d'intégration doivent être appréciés par les autorités au regard des capacités de la personne requérante (LCDF, Art. 8, al. 4). Cette disposition légale renforce-t-elle l'équité ou représente-t-elle, au contraire, une possibilité de traitement arbitraire de par la grande latitude d'interprétation qu'elle laisse aux membres des commissions de naturalisation?

Alors je ne connais pas tous les détails, mais quand une famille ou un requérant aimerait obtenir la naturalisation, la nationalité suisse, ils déposent un dossier à Fribourg, au service cantonal. Et ce dossier est analysé. Ils ont un premier entretien avec des enquêteurs à Fribourg. C'est un entretien qui est très personnel, ils demandent tout, pour connaître le parcours des personnes. Et puis nous, on reçoit ensuite le dossier du service cantonal. On a tous les papiers et le procès-verbal de l'entretien. Dès qu'on reçoit un dossier, notre secrétaire les agenda pour une commission - on a deux commissions par mois. Et puis on reçoit ces personnes. Avant de les recevoir, on est censés avoir lu les dossiers, comme ça on connaît un peu le passé de la personne et par où il est passé et où il en est aujourd'hui dans son processus. (K., Bulle)

Il y a quatre personnes par commission, ça dure pour chaque personne une demi-heure. On reçoit ces informations environ quinze jours avant et pour chaque personne on a la possibilité d'aller et de consulter les dossiers. Ça, c'est pour moi un élément extrêmement important pour pouvoir comprendre les gens, pourquoi ils ont des problèmes, et surtout de voir leur vécu. On a un sentiment par rapport à la personne qui est totalement différent que si vous avez aucune connaissance du dossier. (I., Bulle)

On fonctionne avec la procédure suivante: moi en tant que conseiller communal, je reçois le dossier du secrétariat, je le transmets à la présidente, qui prépare une synthèse. On réunit la commission à qui on présente la synthèse, avec les pièces du dossier à disposition s'il faut des compléments. En fonction du dossier, on prépare les questions sur la base d'un canevas standardisé, qu'on a mis au point, qui a aussi été modifié en fonction des directives du SAINEC. (D., Gruyères)

On se retrouve dans une séance de réflexion, pour améliorer le questionnaire, pour préparer les questions, pour poser les bonnes questions en fonction de la personne. S'il est jeune ou plus ou moins jeune, on regarde son parcours, pour ne pas déstabiliser la personne. On garde les thèmes, mais on améliore en fonction du profil. Par exemple si quelqu'un a déjà un enfant, on a plutôt tendance à lui demander qu'elle nous explique son intégration dans le village en lui-même, dans les sociétés, etc. Un jeune de dix-huit, dix-neuf ans, c'est évident que le soir il va à Bulle, pas à Gruyère, donc on va plus lui demander sur la vie associative dans la région. (C., Gruyères)

On va plutôt axer la discussion sur les éléments spéciaux, ou surprenants, qui ressortent du dossier. Mais en général, on commence toujours par la question «mais pourquoi vous voulez devenir suisse?» qui est une question assez ouverte. On laisse un bon quart d'heure où la personne se présente, explique ses motivations, parle de son histoire. Et ensuite on en vient à des questions plus spécifiques.
(G., *Pont-en-Ogoz*)

Le canton pose déjà des questions, par exemple «nommer quatre montagnes fribourgeoises». Alors s'ils ne les connaissent pas, on va aussi leur poser la question. C'est un peu étonnant que vous soyez ici à Pont-en-Ogoz et que vous ne connaissiez pas les montagnes. Pourtant ici en face de nous il y a la Berra, le Moléson. On est un peu étonnés. «Est-ce que vous avez paniqué?». Parce qu'il y a des gens qui paniquent sous stress. Alors on essaie de les mettre à l'aise, pour pouvoir mieux les jauger. Mais on n'a pas de questionnaire fixe. Ça dépend de cas en cas. On a eu le cas d'un jeune encore mineur, évidemment, on ne va pas lui poser les mêmes questions qu'à quelqu'un de trente ou quarante ans, qui travaille. Les questions sont adaptées.
(F., *Pont-en-Ogoz*)

On évite les questions trop personnelles, on ne va pas demander depuis quand il est marié avec qui, mais on parle quand même du parcours de la personne, de pourquoi il veut devenir suisse. C'est important pour nous qu'on sache quelles sont ses motivations. Puis après, c'est un entretien assez technique où on pose des questions de connaissance du pays. Ça, c'est un critère qu'on doit tester. À Fribourg, ils le font aussi dans le premier entretien. Donc là il y a des questions très claires sur le système politique, la géographie, l'histoire, les moeurs et les coutumes. Et nous on reprend un peu ce modèle, on repose des questions de connaissance du pays, de la région aussi, voir s'ils sont bien ancrés dans leur région. On voit que ce n'est pas toujours le cas. D'autres connaissent mieux que nous certaines choses, donc c'est assez sympa de voir ça. (K., *Bulle*)



Tables et chaises mises
en place pour l'audition
devant la commission des
naturalisations, Bulle.

Préavis de la commission : comment la décision est-elle prise?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales
de naturalisation en Gruyères

69

Après l'audition, la commission de naturalisation doit prendre une décision, dans l'optique de donner un préavis qui servira à la décision formelle d'octroi du droit de cité communal par le Conseil communal. Le Conseil communal peut décider de ne pas suivre l'avis de la commission, mais dans la pratique, ce serait plutôt rare.

Pour la prise de décision, chaque commission a son propre fonctionnement. Certaines votent, d'autres procèdent plutôt par discussion jusqu'à que tou-te-s soient du même avis. Formellement toutes les décisions négatives doivent être justifiées d'après le cadre légal. Dans la pratique, il semble que les membres des commissions de naturalisation orientent leurs décisions aussi par leur ressenti et d'autres aspects émotionnels, ce qui peut amener à certaines tensions quand le ressenti ne trouve pas de correspondance dans les critères légaux.

Enfin, les décisions négatives semblent plutôt rares, puisqu'en pratique les commissions préfèrent donner un délai aux candidat-e-s dont les connaissances requises sont jugées insuffisantes, et leur proposer de revenir au bout de quelques mois. Comment interpréter cette pratique? Reflète-t-elle une volonté d'inclusion ou est-ce une manière de s'assurer que les nouveaux-elles Suisse-sse-s se soient conformé-e-s au moule d'une suissitude imaginée? Cette marge de manœuvre donnée aux représentant-e-s de l'État dans la procédure leur permet de tenir compte de chaque situation individuelle de manière particulière, mais elle a aussi le potentiel de faciliter les attitudes discriminatoires. Les candidat-e-s disposent cependant de voies de recours s'ils ou elles jugent que le processus n'a pas respecté leurs droits.

70

On discute, on révisé les questions, chacun donne son opinion. On vote: qui est pour, qui est contre. C'est un processus de discussion. La réponse est assez facilement oui, plutôt que non. C'est important d'être en accord, sinon on prendra la décision de revoir le candidat, mais on ne l'a encore jamais fait. (A., Gruyères)

Nous, on cherche l'unanimité de la commission, pas des pourcentages. Les membres travaillent avec leur coeur, et pas avec leur parti politique. Et aussi avec leur vécu. On essaie de sortir de l'émotionnel dans la commission, par la discussion, de déconstruire les sensations. Et après 30-45 minutes, on arrive à un accord, préavis positif ou négatif. Parfois on peut mettre un bémol, parce que logiquement on ne peut pas dire non. On est entre la logique et l'émotion. (C., Gruyères)

Parfois, je dois me rendre à l'évidence, parmi toutes les raisons possibles pour dire non selon la loi, celles que j'ai ne sont pas dedans. La commission, c'est un peu représentatif, quel est le poids de cette commission

dans tout ce processus? Il est minime et ça me dérange. (B., Gruyères)

Ensuite nous on discute entre nous, on prend une décision, si on accepte ou pas le requérant. Si la décision est acceptée, ensuite les dossiers sont présentés devant le Conseil communal, qui a accès au procès-verbal. Ensuite le Conseil communal avalise ou pas les décisions de la commission. En général, on a rarement eu des cas où le Conseil communal a dit: «Non, on n'est pas d'accord avec votre décision», parce que c'est nous qui avons eu le contact avec ces personnes et qui les connaissons le mieux. Une fois que le dossier est accepté par le Conseil communal, on écrit aux requérants, avec une facture pour les frais administratifs, et on leur annonce qu'ils ont obtenu le droit de cité communal. (K., Bulle)

Et il y a l'autre cas où ça ne se passe pas très bien en entretien, où la personne n'arrive pas à répondre à nos questions ou qu'elle ne parle pas le français. C'est arrivé, maintenant ça va moins arriver avec la nouvelle loi parce qu'ils sont

obligés d'avoir un test de langue, mais avant on avait des couples où souvent la femme ne parlait pas un mot de français. Alors là, nous avons pris le choix de dire que nous, on n'accepte momentanément pas ces dossiers: on dit rarement «non» définitivement. Donc, quand il y a un problème de connaissances ou de langue, on dit: «Vous prenez des cours de langue et quand vous êtes prêts, vous nous dites et on vous invite à nouveau» ou alors si c'est des connaissances générales, ils reçoivent tout un dossier et on offre des cours de connaissance du pays en plus. On leur dit: «Vous remettez à jour vos connaissances et puis on vous invite d'ici six mois ou un an». Et quand on voit que ça ne va vraiment pas, on leur dit: «Vous nous dites quand vous voulez qu'on reprenne le dossier». Et souvent la personne réfléchit un peu, étudie et quand elle se sent prête, elle nous dit et on l'invite. On dit «non» provisoirement. En tout cas depuis que j'y suis, je pense qu'il y a moins de cinq cas qu'on a refusé de manière définitive. (K., Bulle)

Évier et matériel de nettoyage, dans la salle utilisée pour les auditions, Pont-en-Ogoz.





Salle utilisée pour les auditions, Pont-en-Ogoz.

Évaluer les candidat-e-s: quels sont les critères les plus importants pour vous, personnellement?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

73

Les critères de naturalisation sont définis par la législation, mais sur quelle base les décisions sont-elles réellement prises? Ici les membres des commissions de naturalisation expliquent quelle est leur appréciation des critères légaux et lesquels sont ceux qui leur importent le plus personnellement.

De manière générale, on perçoit chez eux et elles une ambivalence entre d'un côté des considérations humaines et une sensibilité concernant les parcours individuels et de l'autre côté, la volonté de protéger une vision donnée de la Suisse qui pourrait selon elleux être remise en question si on naturalise certaines personnes au vu de leur situation financière, de leurs connaissances ou de leurs valeurs, notamment en termes d'égalité des genres.

Au-delà de cette ambivalence, les membres des commissions expriment aussi leur difficulté à appréhender la notion d'intégration dans la pratique, et des normes en termes de participation sociale et culturelle qui y sont associées. Est-ce que quelqu'un qui n'a que peu de vie sociale est intégré? Et comment se positionner quand on sait que des personnes suisses ne rempliraient pas les critères d'intégration demandés? Les connaissances d'histoire et géographie sont-elles si importantes pour une naturalisation? Au vu de la difficulté à appréhender ces notions complexes, les membres des commissions font recours à leur sentiment général et à leur bon sens pour les interpréter, ce qui n'est pas sans soulever des questions sur l'équité du système de naturalisation.

Enfin, les directives cantonales indiquent que les requérant-e-s doivent être en mesure d'exprimer leur motivation à devenir suisse, sans donner d'indication sur les réponses acceptables. Parmi les membres des commissions, les opinions sur les motivations légitimes ou illégitimes sont très diverses. Pris comme un tout, l'accent donné sur certains critères ou sur des motivations considérées comme légitimes sont autant d'indices sur les éléments associés par les membres des commissions de naturalisation à la suissitude, aux valeurs et aux symboles qui pour elleux définissent ce qu'est être suisse: l'engagement pour la collectivité, la participation à la vie sociale, professionnelle et au système démocratique, l'adhésion à la valeur d'égalité, le respect des lois. Ces critères sont ainsi appliqués à celles et ceux qui demandent le passeport suisse, mais qu'en est-il du respect de ces critères dans la population suisse?

Je dirais qu'il y a les critères légaux: connaissance de la langue et du pays. Et nous, c'est surtout ces deux qu'on teste. Et ce critère d'ancrage local: est-ce qu'ils vivent avec nous ou est-ce qu'ils sont complètement absents et ne connaissent rien? On a parfois des gens qui n'ont aucune idée: ils ne savent pas où est le château de Bulle. Même dans les jeunes, mêmes s'ils sont nés là, on voit qu'ils ne sont pas du tout là-dedans. Mais bon ça peut aussi être le cas de jeunes suisses auxquels on posera certaines questions. Ils ne sauront pas le jour du marché ou quand a lieu la corrida. (K., Bulle)

Le critère le plus important: l'intention de vouloir s'intégrer. Pas juste dire: «J'ai envie de voter», mais ne pas savoir les thèmes des prochaines votations. Ça montre qu'on veut juste dire vouloir voter. Il n'y a pas besoin de savoir le thème exact, mais savoir qu'on parle de la chasse pour les dernières votations, et pas de sous-marins. (C., Gruyères)

Alors j'aimerais bien qu'ils aient envie de voter, mais ça fait partie de nos libertés de dire: «Je ne veux pas voter». C'est un peu paradoxal. C'est ça qui permet d'avoir une meilleure Suisse: la possibilité de prendre des décisions de manière collective. (F., Pont-en-Ogoz)

Ça veut dire quoi s'intégrer localement? S'intégrer localement, c'est la même intégration qu'on exigerait d'un Suisse qui vient de la ville d'à côté, ou du canton d'à côté. C'est ce qu'on attend d'un être humain ou d'une famille: continuer à faire vivre la vie locale. Participer aux fêtes populaires, assemblées communales, soirées des parents, si on a des enfants, à une certaine vie locale le soir, ou par la musique ou le sport, ou à des groupes de personnes, de réflexion. Il y a beaucoup à faire. La différence: je fais quelque chose et ne pas rester dans mon coin. (C., Gruyères)

Si quelqu'un nous dit: «Le week-end, je vois que des copains de mon pays, et au travail aussi», c'est difficile de dire s'il est

vraiment intégré, s'il ne fait pas partie du club de foot du coin. On ne va pas aller se pointer à leur maison, voir comment ils vivent. Ça ne va pas, ça. Donc c'est sentir l'authenticité du discours de la personne. On évalue, mais c'est du ressenti. Si quelqu'un dit: «Moi j'entraîne des jeunes au foot», c'est clair, il s'investit. (E., Gruyères)

Il y a des critères qui sont souvent mis sur la table par certains collègues: c'est les critères de problèmes de justice, de police qu'aurait eu le candidat. On a quand même régulièrement des casiers judiciaires, où il y a quelque chose dessus. Et ça c'est souvent un critère qui fait dire: «Hop, stop, on fait attention». Nous on regarde aussi si la personne a des dettes, si elle a été à l'aide sociale, mais ça, ce n'est pas pour moi un critère éliminatoire. (K., Bulle)

Notre système est quand même conçu pour ne pas endetter la Suisse, avec des situations où les indicateurs sont plutôt négatifs par rapport à l'autonomie financière. Je pense que ça fait aussi partie de l'analyse que

doit avoir une commission de naturalisation et en tenir compte dans le préavis. (D., Gruyères)

Après, l'aspect du respect des lois en Suisse... On espère ne pas naturaliser de futurs grands criminels. On essaie d'imaginer comment ces gens, leur profil, vont évoluer. Ça doit faire partie un peu de la naturalisation. (D., Gruyères)

Du point de vue géographique pour moi, ça n'a aucune importance. Qu'il connaisse la hauteur du Moléson, ou s'il y a une fromagerie à Gruyère, ce n'est pas important. C'est un faux critère d'évaluation. C'est la raison pour laquelle je trouve parfois difficile de poser les questions de ce questionnaire. On prend les gens pour des cons, je suis désolé. Je ne parle pas des candidats, mais de nous, la commission, parce qu'on doit faire des choses pour lesquelles moi je ne suis pas convaincu. (B., Gruyères)

Par contre, c'est vrai qu'on a eu des couples, comment il faut dire, plutôt musulmans, où on voit que la femme est à une place qui n'est pas

celle qu'elle doit avoir, voire elle ne parle pas du tout le français, elle ne sort pas de chez elle. On a des cas comme ça. Donc ça c'est un critère, quand on voit la situation familiale, on dit: «Il faudra revenir, parce que l'intégration... Votre femme ne parle pas français». Donc comme ça, ça lui permet de sortir de chez elle pour prendre des cours de français, des choses comme ça. (K., Bulle)

Alors pour moi, personnellement, j'étais sensible au fait qu'il y a des gens qui sont ici, qui demandent la nationalité et qui n'ont pas de permis C, par exemple des réfugiés. Ils sont venus ici, ils avaient peut-être trois ans, quatre ans, ils ne savaient peut-être même pas parler. Ils sont arrivés ici dans des conditions assez difficiles. Et la problématique est que si on dit non, il y a un moment où ils doivent retourner dans leur pays et ces gens, ce n'est juste pas possible qu'ils doivent retourner dans leur pays, imaginez, vous ne parlez même pas la langue. (I., Bulle)

Ce qui importe est qu'à l'issue de l'audition, on ait le sentiment que la personne ait profondément le désir de devenir, et d'acquérir la nationalité suisse. Et que ce ne soit pas instrumentalisé avec d'autres intérêts qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réelle conviction de la nationalité, comme des aspects professionnels ou financiers. (D., Gruyères)

J'essaie de voir si c'est quelqu'un qui va s'engager dans la commune, parce qu'on croit dans la commune, parce qu'on veut que la commune soit un lieu magnifique pour vivre. Et pas seulement de demain avoir la possibilité d'amener toute ma famille vivre en Suisse dans ce petit paradis joli comme tout. (B., Gruyères)

Aussi ce qui me dérange un peu, c'est quand on veut avoir la naturalisation pour avoir un passeport juste pour pouvoir voyager comme il faut, ça me dérange un peu. (J., Bulle)



Chaises et tableaux, salle du Conseil communal, utilisée pour les auditions, Gruyères.

Est-ce qu'on en attend plus des candidat-e-s que des Suisse-sse-s déjà suisses ? C'est juste? Et pourquoi ne pas donner le passeport plus facilement ?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

77

Pour toute personne de nationalité étrangère en Suisse, passer par la procédure de naturalisation est l'unique voie possible pour accéder à certains droits réservés aux seul-e-s Suisse-sse-s. Ci-après, les membres des commissions de naturalisation portent leur réflexion sur ce système. Est-il juste d'exiger ceci des étranger-ère-s alors que les Suisse-sse-s par naissance ne doivent à aucun moment démontrer leur mérite à être reconnu-e-s comme membres à part entière de la communauté politique? Certain-e-s membres reconnaissent l'injustice de ce système, alors que d'autres ne le questionnent pas et n'imaginent pas pouvoir le changer. D'autres, enfin, y trouvent des justifications, notamment l'idée que ce système, même injuste, sert à sauvegarder un modèle suisse de succès.

78

C'est absolument vrai et parfois on ressent une frustration chez les gens qu'on a interviewé parce qu'ils vont nous dire:

«Moi, quand j'en ai parlé à mes collègues suisses, ils étaient totalement incapables de répondre à ces questions». Mais si on leur donnait le temps de l'étudier, ils y arriveraient, bien sûr, la plupart. Mais je pense que beaucoup de gens auraient les mêmes difficultés à apprendre que beaucoup de gens qui viennent pour avoir la nationalité suisse.

(I., Bulle)

C'est le principe de tout examen. Alors vous allez me dire: «On ne passe pas un examen pour naître suisse». Bien sûr.

(D., Gruyères)

C'est dans la nature des choses. C'est un peu comme un examen, comme un examen de conduite. Pour avoir mon permis de conduire, je dois passer un examen écrit, et un examen pratique, et samaritain. Et pendant ce bref instant, je pourrais faire la ressuscitation, bouche à bouche, et maintenant je le pourrais plus. Est-ce que c'est juste ou pas juste, je ne

sais pas. C'est peut-être injuste, mais c'est un rite de passage.

(F., Pont-en-Ogoz)

D'un côté c'est totalement injuste. Le Suisse ne passe pas par cette démarche complexe qui rentre peut-être dans la vie privée des gens. On le laisse tranquille dans son coin. L'étranger, on va lui demander pour commencer de montrer patte blanche et si elles ne sont pas assez blanches pour moi, mais je ne peux pas te dire la couleur que je veux qu'elles soient, et bien je ne te veux pas, et sinon je te veux. C'est un peu ça.

Après, il faut bien trouver des critères, parce que sinon on pourrait bien le donner à la frontière en entrant, comme on vend la vignette.

Pourquoi pas.

(C., Gruyères)

La question est qu'à un moment donné, il y a une idée d'appartenance à quelque chose et que ça a une certaine valorisation dans certains cas de figure. Et c'est vrai que le Suisse né suisse, n'a pas à se poser toutes ces questions. Et celui qui veut le devenir va être pressé comme un

citron, on va lui poser toutes ces questions, et il devra en savoir dix fois plus que celui qui est juste né. Donc ces gens-là, ils ont plus de fierté, ils ont dû se battre, travailler pour l'obtenir. Mais c'est injuste, d'une manière générale. Mais la vie est injuste. (C., Gruyères)

Non, ce n'est pas juste, parce qu'il y a tellement de Suisses qui ne font aucun effort, qui ne vont pas voter, qui n'en ont rien à fiche, qui sont plus là pour critiquer que pour construire. Dieu sait que ceux qui s'investissent souvent pour le bien des autres le font, bon, aussi par passion, mais pour le bien des autres. Ce n'est pas juste quelque part. C'est vrai. On devrait passer un examen tous les dix ans, pour voir si on est un bon suisse ou bien pas. Mais c'est comme ça. «Tu veux jouer avec nous? Alors il faut faire ça, ça, ça.» Pourtant ceux qui sont dans le groupe, ils ne sont pas meilleurs. Mais c'est les règles du jeu.

(E., Gruyères)

C'est vrai, il y a beaucoup de Suisses qui ne sont pas à ce niveau-là, mais ils sont déjà suisses. Le privilège leur est donné, parce qu'ils sont déjà là. Et peut-être que beaucoup ne le méritent pas, mais ils sont déjà là. On ne peut rien faire. Est-ce que c'est injuste? Non, parce que beaucoup de Suisses ne sont pas à ce niveau-là, mais c'est une minorité, parce que sinon le pays ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. On n'a pas toujours été blancs comme neige, il faut le reconnaître, on doit apprendre des erreurs du passé. Mais si on est là où on est, ce n'est pas parce qu'on a eu de la chance ou que la Suisse a gagné au loto, mais on profite d'une situation qui a été construite, du travail fourni par des Suisses, mais aussi par des étrangers. Ils sont là depuis le début. Ils font partie de ce qu'on a aujourd'hui. Les étrangers ont construit la Suisse. Les enfants de ces générations sont aujourd'hui plus Suisses que les Suisses, et ils se battent pour garder cette identité. (B., Gruyères)

Est-ce que ça se fait partout? Est-ce que dans tous les pays on fait ce genre de processus pour quelqu'un qui veut devenir... je ne pense pas. Et pourquoi la Suisse fait ça? C'est une bonne question. Est-ce que la Suisse a peur de l'étranger et veut se protéger et exige que finalement pour être suisse on doit remplir un certain nombre de critères? Pour moi c'est un petit peu hautain quand même, de penser qu'on est meilleurs peut-être que d'autres. Ou alors, l'autre doit être aussi bon que nous pour devenir suisse. C'est quand même particulier comme processus. J'avoue que maintenant on le fait depuis tellement longtemps qu'on ne se pose plus trop cette question. C'est peut-être quand même une façon de faire un tri. Certaines personnes, ils ne méritent pas parce qu'ils ont fait des choses dans leur vie, pas au niveau des connaissances, parce qu'elles s'acquièrent. Je pense que ce n'est pas grave si on ne connaît pas le président de la Confédération. Les Suisses ne le connaissent pas non plus. Mais plutôt dans la vie de la personne, il y a des choses qu'il

aurait pu faire qui moi me disent: «Franchement, il ne mérite pas qu'on l'accueille chez nous». Parce qu'il y a des gens qui ont des passés graves et là je me dirais, ce n'est pas normal qu'on lui donne la naturalisation suisse. (K., Bulle)

Drapeaux et cloche, salle du
Conseil communal, utilisée
pour les auditions, Gruyères.





Les faiseur·euse·s

Focus sur les

commissions communales

de naturalisation

Les faiseur·euse·s de Suisse·sse·s aujourd'hui

Dans l'imaginaire collectif, l'image des personnes en charge d'instruire les demandes de naturalisation reste encore aujourd'hui largement marquée par le film *Les Faiseurs de Suisses* (1978). La réalité est cependant bien plus complexe et nuancée, puisque les décisions de naturalisation ne correspondent pas à une unique décision, mais plutôt à un long processus marqué par plusieurs préavis et décisions formelles, mais aussi par des possibilités de retrait ou de suspension de procédures. Les personnes en charge de conduire les procédures et de traiter les demandes ont par ailleurs des rôles et des positions très diversifiés: elles sont engagées à des échelons différents (Confédération, cantons, communes), leur engagement peut être professionnel dans l'administration ou de milice dans les commissions communales et cantonales. Les tâches assumées par toutes ces personnes couvrent aussi un spectre très large: conseiller, recevoir ou auditionner les candidat·e·s, effectuer un contrôle administratif, établir le procès-verbal d'une audition, donner un préavis ou prendre une décision formelle.

Parmi toutes les entités impliquées dans ce processus, ce chapitre propose un focus sur les membres des commissions de naturalisation dans les communes, dont le rôle est essentiel pour l'octroi du droit de cité au niveau communal.

Dans le canton de Fribourg, peuvent être membres de ces commissions toutes les personnes qui ont le droit de vote au niveau communal, ce qui inclut donc étonnamment les étranger·ère·s au bénéfice d'un permis C – ces cas restant malgré tout très rares. Les commissions de naturalisation sont reconstituées à chaque début de législature, et leurs membres sont élu·e·s par l'organe législatif communal. Certain·e·s membres peuvent également cumuler cette fonction à un rôle au sein de l'exécutif communal. Le nombre de membres varie fortement d'une commune à l'autre, pouvant être situé entre cinq et onze membres. Les commissions des grandes communes peuvent traiter plusieurs centaines de demandes par an, alors que les plus petites communes ne reçoivent souvent qu'une poignée de demandes par législature. L'expérience des membres de ces commissions varie donc fortement d'une commune à l'autre.

Les personnes engagées dans les commissions de naturalisation font ce travail en accord avec leurs expériences, doutes, préjugés, idéaux et motivations. Les commissions de naturalisation naviguent du mieux qu'elles peuvent dans le système complexe de la naturalisation, qui demande

beaucoup d'interprétation et d'engagement de leur part. La rencontre humaine est au cœur de leur travail et ne leur simplifie pas toujours la tâche, puisque le rôle d'accompagnement qu'iels ont imaginé incarner laisse plus souvent place à celui qui leur est principalement demandé: évaluer et juger les candidat·e·s.

Iels assument un rôle singulier pour l'État: iels participent au processus de décision de l'octroi du statut de membre à part entière aux étranger·ère·s qui en font la demande. Par cette fonction, iels contribuent autant au maintien qu'à la redéfinition de ce qu'est aujourd'hui «être suisse». C'est pourquoi, ce chapitre s'intéresse aussi à leur vision de la suissitude, et à ce qui marque leur imaginaire de la Suisse.

Pourquoi êtes-vous membre de la commission?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

87

Interroger les membres des commissions de naturalisation sur les raisons de leur engagement révèle deux éléments surprenants. D'une part, et contrairement à d'autres engagements professionnels ou associatifs, les membres de ces commissions semblent y être arrivé·e·s non pas de manière délibérée, mais plutôt presque par hasard, suite à une proposition qu'ils ont accepté avec pour but principal de s'engager dans la vie communale, sans avoir alors une idée très précise du rôle qu'ils auront à jouer. Malgré cela, et d'autre part, beaucoup ont une expérience personnelle liée à la thématique de la naturalisation. Certain·e·s sont issu·e·s de l'immigration ou ont elleux-mêmes été naturalisé·e·s, d'autres ont vécu à l'étranger ou sont marié·e·s avec une personne ayant immigré en Suisse. Ces expériences personnelles marquent la manière d'aborder le travail de commission, tout en provoquant chez quelques un·e·s une certaine déception par rapport aux attentes d'un travail plus humain, ou d'un pouvoir de décision plus grand.

88

C'était une assez grande surprise pour moi. J'ai d'abord fait la naturalisation, et quelques temps après, c'est une des responsables de la commission qui faisait la gym avec moi et qui m'a dit que je devrais faire partie de la commission: «Je te verrais bien dans la commission, tu viens d'avoir le passeport et tout est frais dans ta tête». Alors j'ai dit ok. (A., Gruyères)

Ma première motivation était de vouloir participer à la vie de la collectivité. Quand on arrive comme nouveau citoyen dans une commune, c'est bien de ne pas rester dans son quartier, dans sa petite maison sur sa chaise longue, mais de participer à la vie locale, comme on l'attend d'une personne naturalisée. Un citoyen suisse doit aussi le faire. Je voulais amener quelque chose à l'endroit où je vis, pas juste prendre. (C., Gruyères)

C'est lié à mon entrée au Conseil communal - j'ai toujours été au dicastère santé social, donc j'ai automatiquement été aspiré dans cette commission. C'est aussi un sujet qui m'intéresse. Mon dicastère est adapté, les autres sont plus techniques alors que le mien touche plutôt à l'humain. (D., Gruyères)

C'est tellement important d'être de quelque part. En étant un peu de là-bas, un peu d'ici, on a toujours le derrière entre deux chaises, on est toujours une mosaïque. Et se faire naturaliser, c'est entrer dans le rang, c'est pouvoir passer inaperçu, quelque part. Et c'est d'autant plus difficile pour une personne qui veut se naturaliser Suisse et qui a des traits qui font que jamais elle ne sera assimilée comme un Suisse, parce qu'elle est plus basanée ou avec un morphotype asiatique. On va tout de suite voir qu'ils ne sont pas d'ici. En adhérant à cette commission, j'avais l'impression de pouvoir porter ma pierre à l'édifice en aidant les gens à faire ce cheminement et puis finalement, il n'y a pas grand-chose à dire, pas grand-chose à faire. Tout est déjà décidé à Fribourg, et notre rôle est un peu folklorique. (E., Gruyères)

J'étais curieux de savoir comment on décide qui est «suffisamment digne» de devenir suisse. On a entendu des histoires dans d'autres communes où simplement à cause du nom de famille on décide que non, cette personne ne peut pas devenir suisse. Et ça m'a choqué et donc je me suis demandé comment ça se passait dans ma commune. C'est comme ça que je suis arrivée dans la commission de naturalisation, pour participer.

(F., *Pont-en-Ogoz*)

Ça m'intéressait du fait de mon histoire puisque je suis aussi naturalisé. Et j'avais vécu ça de manière assez intéressante, parce que pour moi, je suis né, j'ai vécu et grandi en Suisse. Jusqu'au jour où je me suis naturalisé et on m'a dit à l'école que j'étais devenu suisse. J'étais surpris, parce que pour moi je l'étais depuis toujours. Je ne me sentais pas étranger. Ça m'a laissé une marque et c'est un domaine qui m'a toujours intéressé.

(G., *Pont-en-Ogoz*)

Je n'habitais pas à Bulle depuis longtemps. Après vingt ans à l'étranger, on s'est installé à Bulle avec toute la famille. Et puis on m'a approché pour faire de la politique et j'ai été candidat, puis élu au Conseil général. Ensuite il y a les commissions, et celle-ci n'est pas la plus recherchée ou la plus noble. C'est la plus lourde, celle qui demande le plus de travail. Mais on m'a demandé si j'étais intéressé et j'ai dit oui. Il y a un élément qui m'intéressait, ayant vécu dans certains pays, où d'ailleurs je n'ai pas demandé le passeport. J'ai été confronté au fait qu'il fallait aller chercher un permis de travail. Et je ne vous dis pas quelle impression ça fait, en particulier à Londres où vous devez aller dans un endroit perdu. Vous vous retrouvez avec des gens de tous les pays et c'est extrêmement compliqué, et on vous traite d'une manière pas très élégante. Et je me suis dit que peut-être j'arriverais à changer un tout petit peu ça et c'est ce que j'ai essayé de faire dans les dossiers que j'ai pu

étudier: trouver ce qui pourra mettre les gens un peu plus à l'aise, avoir une approche un peu moins instituteur. (*I., Bulle*)

90



Membre, commission des
naturalisations de Bulle.



Membre, commission des
naturalisations de Gruyères.



Membre, commission
des naturalisations de
Haut-Intyamon.



Présidente, commission
des naturalisations de Bulle.

Un point commun entre tou-te-s les Suisse-sse-s?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

93

Comment définir la suissitude? Les membres des commissions de naturalisation ont des perspectives très diverses sur les points qui unissent les Suisse-sse-s. À cette question, certain-e-s font référence à un engagement pour la collectivité, à des valeurs partagées et héritées des générations précédentes, à une diversité culturelle et linguistique harmonieuse, à des traditions et à des rites: iels reprennent, partagent et perpétuent des éléments de clichés et de symboliques souvent associées à un imaginaire classique de la suissitude. D'autres sont plus nuancé-e-s, partant des diversités multiples qui traversent la Suisse, iels questionnent l'idée même d'une unité nationale, ou alors refusent d'associer la suissitude à des symboles concrets pour ne retenir que l'idée de la Suisse comme une utopie.

Au-delà de ces considérations, il faut tout de même noter que la question de la diversité de la Suisse n'est que partiellement abordée: on considère les différentes communautés linguistiques et religieuses comme faisant partie de l'imaginaire de la Suisse, sans pourtant y inclure la diversité issue de l'immigration. N'est-ce pas étonnant dans un pays où 43% de la population a au moins un-e grand-parent né-e hors du territoire? La prédominance d'un modèle genré de la suissitude, marqué par des figures masculines – le militaire, Guillaume Tell ou Roger Federer –, n'est pas non plus abordée.

94

On peut me dire qui est suisse aujourd'hui? Suisses, sont ceux qui sont là, qui peuvent être chinois, thaïlandais, argentins ou canadiens, mais qui bossent pour la Suisse comme un Suisse. Ça, c'est un Suisse pour moi. (B., Gruyères)

Je pense que oui. Ce point commun je le vois depuis que je suis tout petit, des valeurs et des principes que j'ai reçus à la maison. On est sérieux, on est travailleurs, on est honnêtes et on est respectueux. (B., Gruyères)

Quand on discute avec des étrangers, il y a quand même cette notion d'organisation et de sécurité. Ça se perd peut-être, mais ça reste quand même assez fort. Bien organisé, sécurité. On fait rire les autres pays avec ça. Je me rappelle une info au 20h de TF1: «la Suisse, le seul pays qui se vote un impôt». On époustouflait les Français. C'est quand même assez helvétique ça. (D., Gruyères)

Oui, le service militaire. Tout le monde y est astreint. Et donc on est obligés de se mélanger. Donc tous les jeunes hommes, et maintenant les jeunes femmes, sont obligés de rencontrer leurs frères germanophones, italophones. Et le fait que tout le monde doive participer, je pense que ça aide dans la cohésion nationale. Et une chose que tous les Suisses peuvent partager, c'est leurs histoires de militaires, comme ils ont aimé ou détesté ça. Ils ont tous eu ce rite de passage, de cohésion. On parle souvent du *Röstigraben*, mais ce n'est pas comme dans d'autres pays où la barrière linguistique est aussi une énorme barrière politique. En Suisse, on a appris à vivre avec ça. (F., Pont-en-Ogoz)

On a une vision différente d'autres pays. Cette démocratie directe: on nous pose des questions importantes. «Tu penses quoi?» Tu ne dois pas juste élire quelqu'un qui va décider. Donc les Suisses ont peut-être une vision plus pragmatique de la politique. On a une vision commune formée par notre manière de faire de la politique. Ensuite on est un petit pays avec plusieurs langues, plusieurs types de régions, plusieurs religions. Et on a cette grande chance que jamais les mêmes limites se sont constituées, pas comme en Belgique, où c'est toujours les mêmes de chaque côté de la barrière. Et ça, ça fait la Suisse. On est capable de s'entendre avec un canton paysan suisse allemand protestant sur certaines votations. Alors que dans d'autres votations, c'est plutôt les Romands contre les Alémaniques. Et donc si on arrive à se mettre d'accord, c'est qu'on a quelque chose de commun et qui fait que ça marche. (G., Pont-en-Ogoz)

Un point commun entre tous les Suisses? Déjà il faut se poser la question de qui sont les Suisses? Il y a des points communs oui, mais il y a aussi des différences. Ville-campagne, verdure-montagne. On retrouve les mêmes points communs dans d'autres pays d'Europe. L'identité territoriale des anciens est toujours là, mais l'identité des vagabonds, des étrangers partout – nous les Suisses on est des étrangers partout, dès qu'on sort de notre pays, même dès qu'on sort de notre canton. C'est difficile de dire s'il y a vraiment une identité des Suisses en eux-mêmes. J'aurais plutôt tendance à dire non: une grande diversité qui fait la force de cette unité. (C., Gruyères)

Sincèrement, je ne sais pas. On ne peut pas dire qu'un Suisse aime la fondue, ou qu'il aime forcément aller faire des balades en montagne. Je pense que c'est adhérer à ce système, ce petit pays, qui est composé de tous ces cantons, de tous ces gens qui ont décidé d'avancer ensemble. C'est peut-être ça, malgré tout, malgré le *Röstigraben*, on a envie d'avancer ensemble vers cette utopie qu'est la Suisse. (E., Gruyères)

Une des choses qui m'a le plus étonné ces dernières années, c'est qu'on a un héros suisse. Avant Roger Federer, il y en avait un, Guillaume Tell. Un héros mythique qui n'a jamais existé. C'est typique de la Suisse, on n'aime pas que les gens sortent trop du lot, on aime bien qu'on soit tous plus ou moins homogènes. La seule exception, c'est Roger Federer. La troisième personne, c'est peut-être la garde suisse à Rome, mais ça c'est une collection de gens. C'est une caractéristique suisse: on a peu de héros de la nation. Peut-être Winkelried, je crois que c'est aussi un mythe, il n'a pas vraiment existé. (F., Pont-en-Ogoz)



Membre, commission
des naturalisations de
Haut-Intyamon.



Présidente, commission
des naturalisations de
Haut-Intyamon.



Président, commission
des naturalisations de
Pont-en-Ogoz.



Membre, commission des
naturalisations de Gruyères.



Membre, commission
des naturalisations de
Pont-en-Ogoz.



Membre, commission
des naturalisations de
Haut-Intyamon.



Membre, commission des naturalisations de Gruyères.



Membre, commission des naturalisations de Haut-Intyamon.

Une identité propre à la Gruyère ou à votre commune?

Extraits d'entretiens avec des membres de commissions communales de naturalisation en Gruyères

101

Comparée à l'échelle nationale, la question d'une identité collective imaginée à l'échelle locale est évoquée en des termes bien différents par les membres des commissions de naturalisation. Les références à des symboles de la Gruyère semblent évidentes: château, fromage, montagne, paysage naturel. Il faut dire que la Gruyère cherche depuis longtemps à renforcer son image de région avec un fort patrimoine traditionnel, autant dans les pratiques sociales que culturelles. Cette identité forte est aujourd'hui mobilisée et entretenue par une multitude d'acteur·ice·s, notamment dans le domaine touristique. Dans une région qui volontairement met en avant son patrimoine, ses traditions et ses symboles, les membres des commissions sont obligé·e·s de se positionner par rapport à un imaginaire local fort et les avis sont donc très tranchés: en opposition ou en adhésion. Force est de constater que le cadre de référence est si fort, qu'il ne laisse que peu de place à d'autres éléments habituellement moins mis en avant dans l'imaginaire local.

Je pense que oui. On a remarqué que certaines personnes déposent leurs papiers chez nous, sans réellement vivre dans la commune. Ils veulent être à Gruyères, parce qu'il y a le château, le fromage, la fromagerie. C'est souvent la première réponse à la question de pourquoi ils sont là: c'est ça, c'est ce côté histoire et reconnaissance internationale. Mais nous en tant que Suisses ici, on n'est pas tous de Gruyères, on habite ici. Donc ils veulent peut-être autre chose que même nous on n'a pas. Je pense qu'il y a quand même une identité voulue, d'ici, vu le nombre de demandes qu'on a. (C., Gruyères)

Oui. Il y a toujours une identité. Il ne faut pas qu'elle soit excluante. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas gruérien ou pas de Pont-en-Ogoz, que ce n'est pas bien. Moi j'ai habité dans différentes parties du canton de Fribourg et je ressens des différences, c'est intéressant. Si on est gruérien, on est un petit peu différent de quelqu'un de la ville de Fribourg, ou de quelqu'un de la Broye, ou de la Glâne. Oui, il y a une identité, un monde. Il y a des gens que je connais qui adorent la Gruyère parce qu'il y a ce côté proche de la nature, ils viennent de Bretagne et ils se sentent pas du tout mal parce qu'ils sont habitués à une nature qui est là. La montagne, c'est un élément constitutif, on ne peut pas y faire n'importe quoi, il faut apprendre à la respecter. Si vous vivez à Lausanne ou à Fribourg, la nature elle est un peu moins proche. Et je pense que ces éléments-là constituent les gens. Donc un Valaisan va être un peu différent d'un Gruérien ou d'un Lausannois. Ça apporte des plus. Je pense qu'on peut vouloir s'identifier à son

village, à sa région, à son canton, à son pays, tout en étant citoyen du monde. Ce n'est pas exclusif. Je me sens plus chez moi quand je vois la Gruyère, que quand je vois Morat, Guin ou Tavel. (G., Pont-en-Ogoz)

Moi je suis né sur le canton de Vaud. Je suis arrivé en Gruyère vers vingt-cinq ans pour des raisons purement professionnelles, en me disant: «Je ne vais pas y rester longtemps, juste pour un poste de travail». Et j'y suis toujours. Maintenant, cet aspect gruérien à l'extrême, vous avez sûrement déjà entendu «Moi, je ne suis pas fribourgeois mais gruérien», j'ai un peu de peine. Je pense que c'est très bien que la commission soit formée avec des personnes qui pour la plupart ont un vécu qui s'est fait en dehors de la Gruyère. C'est une bonne chose pour une commission de naturalisation. (D., Gruyères)

Je dirais comme disent nos amis suisses-allemands «jein» (ja-nein). Si on était cinquante ans en arrière, je dirais oui. Mais maintenant les gens bougent, beaucoup. Et combien de personnes dans cette commune, qui sont nées dans cette commune, y ont vécu plus de vingt ans? Il y en a, beaucoup. Mais si je regarde mes voisins – je suis là depuis vingt ans et eux tous depuis plus longtemps que moi – mais il n'y en a aucun qui est né dans la commune, y a vécu sa vie. Donc, est-ce qu'il y a une identité de Pont-en-Ogoz? Je dirais non, mais si vous demandez à un de mes voisins: «Vous êtes de la région?», «Ah non, non, moi je viens du Châtelard». C'est la première commune de l'autre côté du Gibloux, à vol d'oiseau ça fait cinq kilomètres. Donc si vous êtes très ancré dans la commune, c'est très important. Vous n'êtes pas de l'autre côté de l'autoroute, parce que les gens de l'autre côté de l'autoroute sont très différents. Donc oui pour certaines personnes, à mon avis non. Par contre c'est vrai qu'en Gruyère, les gens sont assez

fiers de la culture, du fromage, de la culture suisse, des éléments de Gruyère.

(F., Pont-en-Ogoz)



Membre, commission des
naturalisations de Gruyères.



Vice-Présidente, commission
des naturalisations de Bulle.



Présidente, commission des
naturalisations de Gruyères.



Membre, commission des
naturalisations de Bulle.



Suisse·sse, et après?

Droits et devoirs, discrimi-

inations et citoyen·ne·s

de seconde zone

À l'issue de la procédure de naturalisation, celles et ceux qui ont rempli tous les critères et ont été jugé·e·s dignes de la nationalité deviennent suisses. Quelles sont les conséquences de ce nouveau statut?

Quelles sont tout d'abord les différences en termes de droits et de devoirs entre une personne possédant la nationalité suisse et celle ayant un permis C? Le premier droit acquis avec le passeport est celui de pouvoir voter, élire et être élu·e à tous les niveaux politiques suisses. Quelques cantons, dont Fribourg, ont certes donné la possibilité aux étranger·ère·s possédant un permis C ou vivant en Suisse depuis un certain nombre d'années de participer à la vie démocratique au niveau communal. Les cantons de Neuchâtel et du Jura ont même introduit le droit de vote pour le niveau cantonal. Mais la participation politique au niveau fédéral reste encore réservée aux seul·e·s détenteur·ice·s du passeport à croix blanche.

Le deuxième droit acquis avec la naturalisation est l'assurance de pouvoir toujours résider en Suisse, de pouvoir y revenir sans condition après un séjour de plus de six mois à l'étranger et d'être protégé·e contre toute expulsion, conformément à la Constitution suisse. Cette sécurité s'avère particulièrement importante dans un contexte où les conditions qui régissent le droit de séjour sont constamment durcies. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) en 2019, les autorités ont en effet la possibilité de restreindre plus facilement le droit de séjour, y compris pour le permis C et même après un séjour de plus de quinze ans en Suisse, notamment en cas de recours à l'aide sociale. Enfin, au niveau national, une seule obligation résulte de l'acquisition de la naturalisation: les hommes nouvellement naturalisés jusqu'à vingt-cinq ans sont astreints au service militaire. À cela s'ajoute une autre obligation dans le canton de Schaffhouse: celle de voter, puisque quiconque ne vote pas dans ce canton se voit infliger une amende de CHF 6.- par scrutin.

Au-delà de ces différences légales, on peut aussi se poser la question de savoir si les Suisse·sse·s naturalisé·e·s sont reconnu·e·s et globalement considéré·e·s comme des Suisse·sse·s comme les autres. Cette question peut être abordée sous deux angles. Tout d'abord sous l'angle des opportunités liées au statut, il convient de rappeler que les discriminations basées sur la nationalité ne sont légalement pas considérées par la Constitution suisse. Il existe ainsi des différences de traitement entre les personnes suisses et étrangères dans différents domaines, comme l'accès à certaines professions ou pour le prix des assurances automobiles.

Sous l'angle de l'appartenance et de la reconnaissance symbolique, l'acquisition de la nationalité ne change pas forcément la situation, puisque nombre de personnes naturalisé·e·s, y compris celles de «deuxième génération», continuent de faire l'expérience de la discrimination et du racisme, notamment en raison de marqueurs de différence comme leur apparence physique ou leur nom. On sait ainsi que les personnes racisées font face à plus de difficultés pour entrer sur le marché du travail ou pour avoir accès à un logement, indépendamment de leur nationalité. D'une certaine manière, une partie des Suisse·sse·s naturalisé·e·s font ainsi l'expérience d'être des citoyen·ne·s de seconde zone. Comme le reflètent les notions de «citoyen·ne de souche» ou «*Papierschweizer:in*», les idées nativistes et nationalistes sont largement répandues en Suisse et ces faits en témoignent quotidiennement. L'appartenance formelle au «groupe des Suisse·sse·s» n'implique donc de loin pas automatiquement une reconnaissance symbolique de cette appartenance.

Par ailleurs, qu'en est-il de la possibilité de perdre à nouveau la nationalité nouvellement acquise? Il existe plusieurs procédures légales à ce propos. La naturalisation peut tout d'abord être annulée jusqu'à huit ans après la décision. Cela se produit principalement dans les cas où un fait rendant impossible la naturalisation existait au moment de la naturalisation, tout en étant alors inconnu des autorités. C'est le cas des condamnations pénales pour des faits ayant eu lieu avant la date de naturalisation, mais aussi des séparations dans le cadre de naturalisations facilitées par mariage. En effet, selon la pratique de l'administration fédérale, toute séparation qui a lieu dans les deux ans après la naturalisation débouche sur l'ouverture d'une enquête. Celle-ci déterminera si l'union conjugale était toujours stable et effective à la date de la naturalisation. La nationalité peut ensuite être retirée aux doubles nationaux qui mettraient en danger la sécurité de la Suisse. Cette possibilité a été utilisée durant la période de la Seconde Guerre mondiale, puis à nouveau récemment en 2019 pour une personne reconnue coupable de propagande terroriste. Enfin, sur demande des intéressé·e·s, la Suisse peut libérer de la nationalité tout·e binational·e qui en ferait la demande. Dans tous les cas, on constate que l'annulation, le retrait ou la libération ne sont possibles que pour les binationaux, le droit suisse cherchant ainsi à éviter de créer des apatrides.

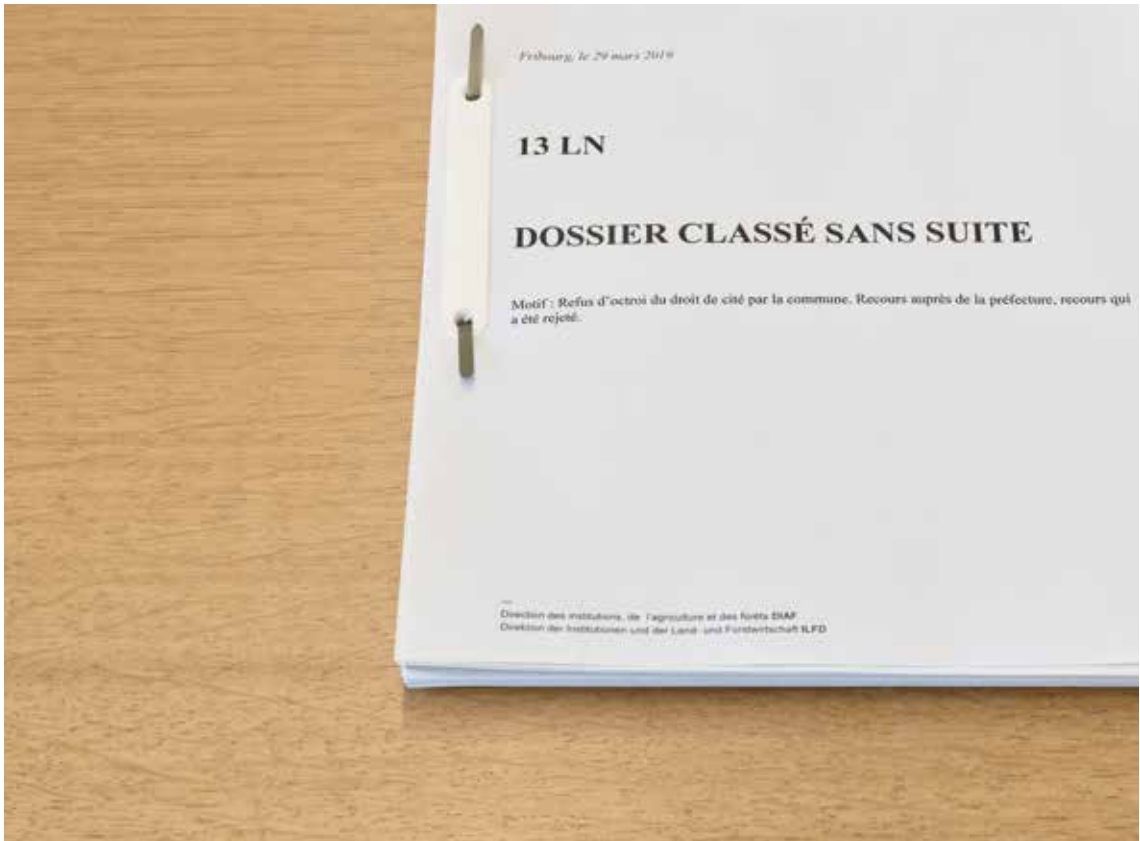
Et enfin, qu'advient-il de celles et ceux à qui on aurait refusé la naturalisation? Il n'existe aucune statistique et nous ne savons pas combien de demandes sont déposées, acceptées, rejetées, suspendues ou classées

chaque année, ni pour quels motifs. En effet, la majorité des demandes non abouties sont plutôt interrompues en cours de procédure, en raison de multiples suspensions, de la difficulté de remplir certains critères ou sur le conseil des autorités de retirer la demande – cela pour éviter de payer plus de frais pour une demande jugée à priori sans chance d’être acceptée. Des études expérimentales ont cependant montré que la naturalisation a un effet positif sur le parcours des personnes naturalisées, tant au niveau privé que professionnel. Par contre, les personnes à qui on a refusé la nationalité sont plus nombreuses à quitter la Suisse, et semblent faire face à un sentiment de rejet. Cette non-reconnaissance peut être difficile, d’autant plus pour les personnes nées en Suisse et peut affecter durablement leur parcours et engagement en Suisse.

112



Passeport suisse.



Dossier de naturalisation,
SAINEC, Fribourg.

114



Table et chaise dans la salle
de pause des employé·e·s,
SAINEC, Fribourg.



Les drapeaux utilisés
lors des cérémonies de
naturalisation, SAINEC,
Fribourg.



Archives de naturalisation de
la commune de Haut-Intyamon.

118

Archives de
naturalisation
de l'État
de Fribourg,
SAINEC,
Fribourg.







Appendice

LIVRES

Arlettaz, Gérald, et Silvia Arlettaz. 2004. *La Suisse et les étrangers: immigration et formation nationale (1848-1933)*. Lausanne: Éditions Antipodes.

Di Donato, Flora, Élodie Garros, Anne Lavanchy, Pascal Mahon, et Tania Zittoun. 2020. *La fabrique de l'intégration*. Lausanne: Antipodes.

Gutzwiller, Céline. 2016. *Droit de la nationalité suisse: acquisition, perte et perspectives*. Genève: Schulthess.

Hedinger, Johannes M., et Com & Com (dir.). 2015. *Point de Suisse: die Vermessung der Schweiz / Déchiffrer la Suisse*. Basel: Christoph Merian Verlag.

Imhasly, Anisha, Rohit Jain, Manuel Krebs, Tarek Naguib, et Shirana Shahbazi (dir.). 2021. *Handbuch Neue Schweiz*. Berlin: Diaphanes.

Steiner, Pascale, et Hans-Rudolf Wicker (dir.). 2004. *Paradoxien im Bürgerrecht: sozialwissenschaftliche Studien zur Einbürgerungspraxis in Schweizer Gemeinden*. Zürich: Seismo.

Studer, Brigitte, Ursula Gaillard, Gérald Arlettaz, et Regula Argast. 2013. *Le droit d'être suisse: acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*. Traduit par Marianne Enckell et Diane Gilliard. Histoire. Antipodes. Lausanne: Antipodes.

Tanner, Albert, Urs Altermatt, et Catherine Bosshart-Pflugger (dir.). 2017. *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*. Die Schweiz 1798-1998: Staat - Gesellschaft - Politik 4. Zürich: Chronos Verlag.

RAPPORTS ET REVUES

Angst, Doris, et Tarek Naguib. 2007. «Discrimination dans le cadre des naturalisations». Bern: Commission fédérale contre le racisme (CFR).

CFM. 2010. «Citoyenneté». 17. Terra Cognita. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

CFM. 2004. «Naturaliser». 4. Terra Cognita. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

Niederberger, Josef Martin. 2018. *Gemeinschaft oder Gesellschaft: Grundoptionen der Einbürgerungspolitik: Eine explorative Studie in der Gemeinde Emmen*. Neuchâtel: SFM. <https://doc.rero.ch/record/323355?ln=fr>.

BILLETTS DE BLOG

Arrighi, Jean-Thomas. 25.01.2017. La Suisse, dernier bastion du droit du sang dans une Europe convertie au droit du sol?, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/la-suisse-dernier-bastion-du-droit-du-sang-dans-une-europe-convertie-au-droit-du-sol/?lang=fr> (01.12.2021).

Dahinden, Janine. 27.05.2019. Einführung zur Blogserie «Gender matters! (Nicht-)Zugehörigkeit in der Schweizer Migrationsgesellschaft», in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/einfuehrung-zur-blogserie-gender-matters-nicht-zugehoerigkeit-in-der-schweizer-migrationsgesellschaft/?lang=fr> (01.12.2021).

Dahinden, Janine, Carolin Fischer, Joanna Menet, et Anne Kristol. 06.09.2018. «Gendernationalismus» als neue Spielform eines politischen Nationalismus?, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/gendernationalismus-als-neue-spielform-eines-politischen-nationalismus/?lang=fr> (01.12.2021).

Fibbi, Rosita. 25.03.2019. Inégalités dans l'accès à l'emploi pour les descendants de migrants, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/inegalites-dans-laces-a-lemploi-pour-les-descendants-de-migrants/> (01.12.2021).

Garufo, Francesco. 23.01.2017. Naturalisation et identité nationale. Le débat sur la diversité culturelle à travers les affiches politiques, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/naturalisation-et-identite-nationale-le-debat-sur-la-diversite-culturelle-a-travers-les-affiches-politiques/> (01.12.2021).

Hangartner, Dominik. 19.01.2017. La naturalisation accélère l'intégration, in *DeFacto*. <https://www.defacto.expert/2017/01/19/naturalisation-accelere-lintegration/?lang=fr>.

Kristol, Anne. 04.06.2019. Naturalisation facilitée: «Suissitude» et inégalités de genre, in *Blog nccr – on the move*. <https://blog.nccr-onthemove.ch/naturalisation-facilitee-suissitude-et-inegalites-de-genre/?lang=fr> (01.12.2021).

Lembwadio Kanyama, Brigitte. 06.11.2019. Encore et toujours, d'abord Noire, puis Suisse, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/encore-et-toujours-dabord-noire-puis-suisse/?lang=fr> (01.12.2021).

Menet, Joanna. 06.06.2019. „Woher kommst du wirklich?“ Zugehörigkeit und Geschlecht in der Stadt Zürich, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/woher-kommst-du-wirklich-zugehoerigkeit-und-geschlecht-in-der-stadt-zurich/?lang=fr> (01.12.2021).

Sandoz, Laure. 28.09.2017. Voyager légalement: un privilège associé à la nationalité?, in *Blog nccr – on the move*. <https://nccr-onthemove.ch/blog/voyager-legalement-un-privilège-associé-a-la-nationalité/?lang=fr> (01.12.2021).

VIDÉOS

Brot, Madeleine, et Laurent Nègre. 2018. «Devenir suisse, le chemin de croix de la naturalisation». *Temps présent*. Genève: RTS. <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/suisse/9496447-devenir-suisse-le-chemin-de-croix-de-la-naturalisation.html>.

Brot, Madeleine, Laurent Nègre, et Noémie Guignard. 2020. *La fabrique des Suisses*. Genève: RTS play. <https://www.rts.ch/docs/11777669.html>.

EKM - CFM. 2018. «Qu'est-ce qu'un Suisse?» Bern: *Diversité*. <https://www.youtube.com/watch?v=hi90eX3svVQ>.

nccr – on the move. 2018. Preconception #6: «*Migrants all want a Swiss passport.*». Neuchâtel: Université de Neuchâtel. <https://www.youtube.com/watch?v=c4RL5zwrNIc>.

Janine Dahinden

Janine Dahinden (1967) est professeure d'études transnationales, directrice de la MAPS (Maison d'analyse des processus sociaux) et cheffe de projet dans le *nccr – on the move*, à l'Université de Neuchâtel. Elle s'intéresse dans ses recherches à la compréhension des processus de mobilité, de migration, de transnationalisation et de création de frontières, et à leur production simultanée d'inégalités liées à l'ethnicité, à la racialisation, la classe, la religion ou le genre.

Plus de détails sur :

www.janinedahinden.net

Christophe Dutoit

Diplômé de l'École d'arts appliqués de Vevey en 1997, Christophe Dutoit (1971) intègre la rédaction de *La Gruyère* l'année suivante. En marge de ses activités de photographe et de journaliste, il mène des recherches sur l'histoire de la photographie, notamment sur le pionnier du daguerriotype Girault de Prangey, ainsi que les autochromes suisses de la collection des Archives de la planète, à Paris. Responsable éditorial de la collection *Regards retrouvés*, il pilote actuellement le projet *Photo Fribourg*, qui vise à la publication d'une *Histoire de la photographie fribourgeoise* en 2026 et à l'organisation simultanée d'un festival multisite dans le canton.

Anne Kristol

Anne Kristol (1987) est anthropologue, formée aux Universités de Fribourg, Neuchâtel et Nova-Lisbonne. À la fois chercheuse en sciences sociales et manager culturelle, elle a assumé le rôle de commissaire pour l'exposition *Naturalisation*. Dans le cadre du *nccr – on the move*, ses recherches portent sur la mise en œuvre des politiques de citoyenneté et les dynamiques d'inclusion et d'exclusion dans le cadre de la naturalisation. Dans le domaine culturel, elle a travaillé depuis 2009 à la mise en place et coordination de différents projets, notamment dans le cadre du Belluard Bollwerk International, avec la chorégraphe Sofia Silva, ou pour la Régie culturelle de la Ville de Fribourg.

Isabelle Raboud-Schüle

Isabelle Raboud-Schüle (1958) est ethnologue, formée à l'Université de Neuchâtel. Dès 1982 elle travaille à des inventaires et projets dans les musées locaux en Valais et crée le Musée valaisan de la vigne et du vin en 1992. Après douze années à l'Alimentarium (1994–2006) elle reprend la direction du Musée gruérien à Bulle et l'anime jusqu'à sa retraite en automne 2021. Son champ de recherche porte sur le patrimoine culinaire et le patrimoine immatériel. Membre de la Commission suisse UNESCO, elle fait partie de groupes d'experts pour le patrimoine. De 2019 à 2022, elle préside l'Association suisse des musées.

Francesco Ragusa

Francesco Ragusa est né en 1979 à Fribourg où il vit et travaille en tant que photographe professionnel. Spécialiste de la photo d'architecture, de la reproduction de tableaux et d'objets, il exerce comme indépendant et pour le Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Dans ses projets personnels, il développe un regard documentaire original mis en valeur par diverses publications et expositions. Son intérêt pour les espaces construits et sociaux l'amène à renouveler constamment sa pratique photographique qui se trouve en équilibre entre la rigueur et l'audace.
www.francescoragusa.ch

Serge Rossier

Licencié ès lettres en littérature française et histoire contemporaine – un mémoire consacré aux idées politiques de Charles-Albert Cingria – Serge Rossier (1965) a enseigné à l'École professionnelle, puis, durant seize ans, au Collège du Sud à Bulle. Responsable du projet *FNS Patrimoine sonore fribourgeois* (2007–2012) qui a permis de numériser et documenter plus de 12'500 émissions radiophoniques liées au canton de Fribourg, il est l'auteur de plusieurs articles sur le patrimoine audiovisuel, sur des sujets d'histoire culturelle régionale, notamment dans la revue *Les Cahiers du Musée gruérien*. Le 1^{er} août 2021, il est devenu directeur du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.

Qui décide selon quels critères on peut devenir suisse? Quels sont les imaginaires de suissitude mobilisés dans le cadre de la naturalisation? Pourquoi la politique de naturalisation suisse est-elle si restrictive en comparaison internationale? Ces questions sont abordées dans l'exposition *Naturalisation*, développée conjointement par le Musée gruérien et l'Université de Neuchâtel. En mêlant reconstitutions, documentation ethnographique et photographique, l'exposition décortique la procédure de naturalisation en Gruyère ainsi que la symbolique associée. Elle permet ainsi au public de vivre l'expérience des candidat-e-s à la naturalisation et de découvrir le point de vue des décideur-euse-s, tout en étant invité-e à poser un regard réflexif sur le système de naturalisation mis en place par les autorités. Cet ouvrage est le catalogue de l'exposition. Dans une première partie, il propose différents cadrages et approfondissements par le biais d'essais de spécialistes issus des sciences sociales, du monde muséal et de la photographie. La deuxième partie présente les réflexions abordées dans l'exposition et une illustration de la procédure de naturalisation sous la forme d'images et de documents ethnographiques. À la fois documentaire et réflexive, cette publication est une contribution scientifique et artistique au débat sociétal sur la naturalisation et la place donnée aux diversités en Suisse.

ISBN: 978-2-88351-108-8



9 782883 511088